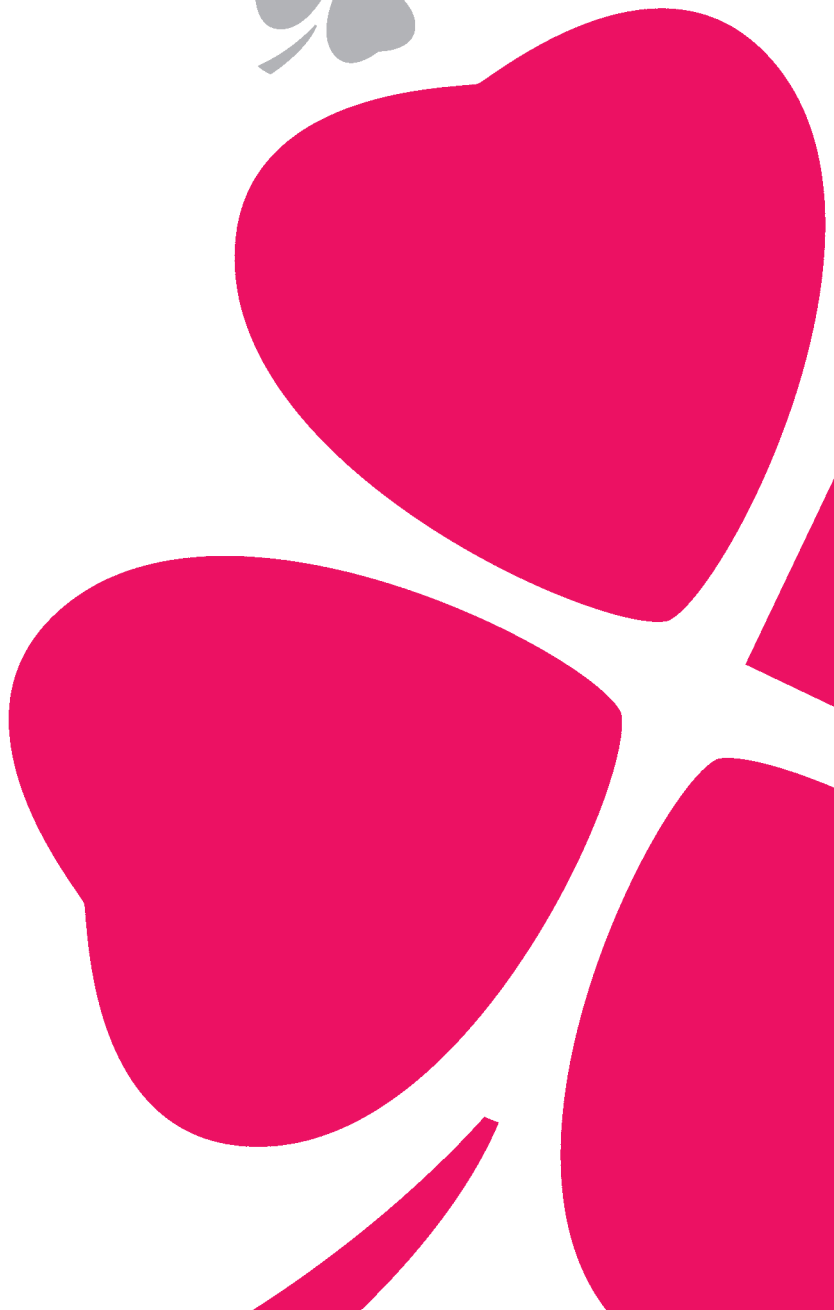




**RAPPORT  
FINANCIER  
2007**



# SOMMAIRE



<b>Rapport de gestion du groupe La Française des Jeux</b>	<b>03</b>
<hr/>	
<b>Préambule</b>	<b>03</b>
<b>1. Activité de La Française des Jeux en 2007</b>	<b>03</b>
<b>2. Chiffres clés de l'exercice 2007 pour le Groupe</b>	<b>06</b>
<b>3. Analyse du résultat de la maison mère</b>	<b>08</b>
3.1. Compte de résultat	08
3.1.1. Chiffre d'affaires	08
3.1.2. Répartition des mises	10
3.1.3. Produits des autres activités et autres produits d'exploitation	11
3.1.4. Charges d'exploitation	11
3.1.5. Résultat d'exploitation	11
3.1.6. Résultat financier	11
3.1.7. Résultat exceptionnel	12
3.1.8. Résultat net	12
3.2. Évolution et structure du bilan de la société mère	12
<b>4. Perspectives 2008</b>	<b>14</b>
<b>5. Autres informations concernant la société mère</b>	<b>15</b>
5.1. Répartition du capital	15
5.2. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	15
<b>6. Activités, résultats et perspectives des autres sociétés du Groupe</b>	<b>16</b>
6.1. Filiales et autres entités de l'activité française	16
6.2. Filiales de l'activité internationale	18
6.3. Participations détenues à moins de 50 %	18
<b>Comptes consolidés</b>	<b>19</b>
<hr/>	
<b>Comptes sociaux</b>	<b>39</b>
<hr/>	

# RAPPORT DE GESTION DU GROUPE LA FRANÇAISE DES JEUX

## PRÉAMBULE

L'année 2007 a été marquée par la poursuite des débats sur les jeux d'argent devant les instances françaises et européennes et par l'avancée de la procédure d'infraction lancée par la Commission européenne contre la France en octobre 2006. La France a répondu à la Commission le 12 janvier 2007 ; celle-ci a envoyé, le 29 juin 2007, un avis motivé sur les restrictions apportées par sa législation à l'organisation des paris sur les courses hippiques et les pronostics sportifs et, en particulier, sur leur offre à distance.

Dans ce contexte, La Française des Jeux a poursuivi sa démarche de responsabilité mise en place depuis quelques années et pleinement intégrée au plan stratégique 2006-2010, dont l'objectif principal est un développement responsable au service des joueurs.

En termes d'activité, le chiffre d'affaires de l'année 2007 atteint 9,3 Md€, en baisse de 1,8 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse porte essentiellement sur les mises du jeu Euro Millions qui avait bénéficié, en 2006, de deux cycles longs de douze semaines sans gagnant de premier rang. Hors Euro Millions, l'activité croît de 1,2 %.

## 1. ACTIVITÉ DE LA FRANÇAISE DES JEUX EN 2007

### ■ Dans un contexte juridique en évolution...

Le secteur des jeux d'argent a fait l'objet en 2007, comme en 2006, de nombreux débats devant les instances françaises et européennes ; dix pays européens sont soumis à une ou plusieurs procédures d'infraction depuis 2006.

La procédure d'infraction lancée par la Commission européenne contre la France en octobre 2006 a connu une étape importante, le 29 juin 2007, avec l'envoi d'un **avis motivé** sur les restrictions apportées par sa législation à l'organisation des **paris sur les courses hippiques et les pronostics sportifs** et, en particulier, sur leur **offre à distance**.

Le gouvernement français a répondu à l'avis motivé en soulignant que le régime français actuel fixait déjà des limites à l'exploitation des jeux d'argent, répondant, ainsi, aux conditions posées par la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés européennes. En effet, cette dernière autorise des restrictions à la liberté de prestation de service dès lors que celles-ci sont justifiées pour des raisons impérieuses d'intérêt général, qu'elles sont nécessaires et proportionnées et que la politique d'encadrement de l'offre et de la promotion de jeux est appliquée de manière cohérente et systématique. Ces principes ont été rappelés dans l'**arrêt Placanica** rendu par la Cour de Justice des Communautés européennes le 6 mars 2007. La Cour de l'AELE (Association Européenne de Libre Échange) a également rendu en mars et en mai 2007 des arrêts dans ce sens.

Néanmoins, la France a accepté d'ouvrir les discussions avec la Commission européenne. Ainsi, à l'issue de leur rencontre le 6 novembre 2007 avec le Commissaire européen en charge du marché intérieur, les représentants du gouvernement français ont indiqué que la France était « prête à aller vers une ouverture maîtrisée de son système de jeux » mais qu'elle serait attentive à un certain nombre de critères afin de préserver l'ordre public et l'ordre social.



Dans ce contexte, le cadre juridique applicable aux jeux d'argent n'a, en 2007, pas fondamentalement évolué. Le gouvernement français poursuit donc, avec La Française des Jeux, ses objectifs en matière d'ordre public, avec la prévention et la lutte contre le blanchiment et les fraudes, et en matière de protection du joueur, avec un encadrement contrôlé de l'offre et de la promotion des jeux.

Les actions contre les opérateurs de jeux d'argent illégaux ont été renforcées avec la loi relative à **la prévention de la délinquance** promulguée au *Journal officiel* du 7 mars 2007. Cette dernière permet, entre autres, de bloquer le paiement des gains provenant des jeux illégaux et augmente les sanctions financières à l'égard des opérateurs illégaux ou de ceux qui en auront fait la publicité. Le décret d'application est toujours en discussion. Par ailleurs, **l'interdiction de vente des jeux de La Française des Jeux aux moins de 18 ans**, recommandée fin 2006 par le Comité consultatif pour la mise en œuvre de la politique d'encadrement des jeux et du Jeu Responsable (COJER) et appuyée par La Française des Jeux, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007 suite à la parution des décrets n° 2007-728 et 2007-729 du 7 mai 2007.

Ces actions sont largement relayées par La Française des Jeux qui a fait de la sécurité et du Jeu Responsable deux axes prioritaires de l'entreprise.

### ■ ... La Française des Jeux continue à défendre son modèle de Jeu Responsable

La Française des Jeux avait repris à son compte les obligations de vigilance et de déclaration de soupçons qui ne s'appliquaient pourtant qu'aux casinos, ce avant même que la loi Perben du 9 mars 2004 ne l'y eut contraint. Désormais, les obligations de La Française des Jeux en matière de **lutte contre le blanchiment d'argent** font l'objet d'un module de la formation obligatoire des détaillants. Les mesures ont été renforcées début 2007 par la montée en puissance d'une équipe d'inspecteurs réseaux chargés de contrôler le bon fonctionnement des points de vente et la chaîne de paiement des lots. Six inspecteurs ont été recrutés en 2007 et ont réalisé plus de 11 000 visites. Formés pour ce faire, ils veillent de façon générale au respect des règles de fonctionnement commercial édictées par La Française des Jeux et notamment celles liées aux décrets de février 2006 relatives à l'intégrité, la sécurité, la fiabilité et la transparence des opérations de jeux ainsi que la protection des mineurs. Leurs contrôles ont montré que la très grande majorité des détaillants étaient professionnels et respectueux des règles.

En matière de protection du joueur, la priorité est donnée aux **actions de prévention** à travers l'information, la sensibilisation et la formation des différents acteurs du marché.

Ces objectifs sont déclinés sur une base annuelle dans le plan d'action pour le Jeu Responsable présenté au COJER fin 2006 et approuvé globalement par le Ministre délégué au Budget et à la réforme de l'État.

Les salariés et les courtiers-mandataires ont été sensibilisés à cette thématique en 2006. En 2007, 15 600 détaillants commercialisant des jeux de tirage ont bénéficié d'un programme spécifique sur la pratique du Jeu Responsable, notamment les nouveaux détaillants désormais systématiquement sensibilisés à ce sujet au moment de leur agrément. La formation des détaillants déjà en activité se poursuit en 2008.

Les opérations de formation sont renforcées par une communication accrue sur le Jeu Responsable dans les médias et sur le lieu de vente à destination du grand public. Diffusé dans tous les points de vente depuis fin octobre 2006 et durant toute l'année 2007, le livret *La Française des Jeux et vous* explique l'activité de l'entreprise aux joueurs, ce livret comportant une double page consacrée au modèle de Jeu Responsable défendu par l'entreprise. Le message de prévention du jeu excessif « *Restez Maître du jeu, Fixez vos limites* » apparaît, lui, toujours sur la plupart des supports et outils destinés aux joueurs tels que l'afficheur point de vente, les tickets et bulletins et reçus de jeu ou les publicités en point de vente. Enfin, et toujours sur l'axe information du public, un dépliant « *Quel joueur êtes-vous ?* » est disponible dans les points de vente depuis le mois de janvier 2007, ainsi que sur le site Internet *francaisedesjeux.com*. Contenant un quiz et des conseils pratiques, il permet au joueur d'évaluer sa relation au jeu d'argent et, le cas échéant, de disposer d'informations pour trouver de l'aide, notamment les coordonnées de l'association indépendante *SOS Joueurs*, à laquelle La Française des Jeux apporte son soutien depuis 2000.

En effet, si elle a pour mission d'offrir des jeux d'argent attractifs au public le plus large, La Française des Jeux a également pour rôle de protéger les publics sensibles (en particulier, les mineurs et les populations fragiles). La charte éthique et la charte publicitaire établies respectivement en 2003 et en 2005, ainsi que le plan d'actions Jeu Responsable mis en œuvre depuis 2006 et actualisé chaque année, témoignent de son engagement en faveur d'une pratique ludique et modérée. De nouveaux partenariats ont été mis en œuvre dans ce sens. Des aides financières ont été apportées à l'Hôpital Louis Mourier, situé en région parisienne, pour financer des travaux de recherche sur le jeu excessif, ainsi qu'au CHU de Nantes pour la création d'un centre de référence en matière de jeu excessif. La Française des Jeux s'associe également à des études spécifiques ou des opérations de communication sur les conséquences du jeu excessif (partenariat avec E-enfance ou participation aux formations données par l'Institut de Recherche et d'Enseignement sur les Maladies Addictives (IREMA)). Enfin, la société a adopté le code de conduite Jeu Responsable de la *World Lottery Association* ainsi que les standards Jeu Responsable de *European Lotteries*. Elle est également à l'initiative de la signature en 2007 par près de 40 loteries européennes du code de conduite européen sur les pronostics sportifs. La signature de ces différents codes montre que le Jeu Responsable est un sujet qui occupe une place de plus en plus importante au niveau international, en lien, particulièrement, avec le développement des jeux en ligne.

Rappelons dans ce sens que, malgré une concurrence illégale et non régulée de plus en plus forte sur les jeux en ligne, les exigences de sécurité des processus et de modération des pratiques de jeux mises en œuvre par La Française des Jeux dans son réseau de points de vente sont également déclinées sur le canal multimédia et ont été encore renforcées en 2007. Dès la création du site Internet en 2001, La Française des Jeux s'est fixé des règles d'encadrement. Les prises de jeux sont interdites aux moins de 18 ans depuis l'origine et les contrôles d'identité visant à s'assurer que les mineurs ne jouent pas en ligne sont systématiques depuis 2007. Par ailleurs, dès l'origine, un certain nombre de modérateurs ont été mis en place. Le versement des sommes destinées au jeu sur un dossier joueur est limité à 500 € par semaine et, depuis février 2007, le montant des mises sur les jeux de grattage et





les jeux créés exclusivement pour Internet est plafonné à 300 € par semaine (réinvestissement des gains compris), soit une dépense nette d'environ 100 € maximum par semaine. Les joueurs peuvent également demander à baisser le niveau de ces plafonnements ou à s'exclure du site pour une semaine ou de façon définitive. À la troisième exclusion, leur inscription est automatiquement résiliée. Par ailleurs, en 2007, le site institutionnel de La Française des Jeux, *francaisedesjeux.com*, a été entièrement refondu et comprend de nombreuses pages dédiées à la prévention, et aux informations sur le Jeu Responsable. Enfin, La Française des Jeux a pris l'initiative en 2007 de faire inscrire son site de jeux en ligne *fdjeux.com* auprès de l'Association des fournisseurs d'accès (AFA) parmi les sites appelant un contrôle parental.

Le succès de la démarche nécessite l'engagement de l'entreprise dans son ensemble en plus de celui des pouvoirs publics, des joueurs et de la société civile. La Française des Jeux réunit chaque année les parties prenantes pour un dialogue constructif.

Les thèmes détaillés dans le plan d'action pour le Jeu Responsable sont déclinés aujourd'hui dans le quotidien de l'entreprise et notamment dans l'offre de jeu. La Cour de Justice des Communautés européennes a en effet rappelé qu'il était légitime que les opérateurs autorisés constituent une alternative fiable et attrayante à une activité illégale, ce qui pouvait impliquer l'offre d'une gamme de jeux étendue, une publicité d'une certaine envergure et le recours à de nouvelles techniques de distribution.

#### ■ L'année 2007 est une année de transition sur le plan de son activité...

Les objectifs des décrets ont été pleinement intégrés au développement et à la distribution de l'offre proposée par

La Française des Jeux. Celle-ci concilie un modèle de jeu mesuré et équilibré avec un développement répondant à la demande de jeux par une offre attractive et compétitive proposée dans un circuit de distribution contrôlé.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2007, **9,3 Md€**, s'inscrit en baisse de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent, mais en hausse de 1,2 % si l'on excepte Euro Millions.

Le chiffre d'affaires d'**Euro Millions** avait en effet, en 2006, été porté par deux cycles de plus de dix semaines sans gagnant. Ces cycles longs avaient permis à la « cagnotte » offerte au premier rang de gain de croître de manière exceptionnelle et donc d'attirer de nombreux joueurs supplémentaires. Le jeu avait ainsi réalisé 1 306 M€ de mises. En 2007, les cycles sans gagnant ont été particulièrement courts (moins de deux semaines en moyenne) conduisant à un chiffre d'affaires de 1 043 M€. Cela représente toutefois une croissance de 20,1 % par rapport à 2005.

Hormis **Loto®/Super Loto®**, dont les ventes ont continué à diminuer (- 1,0 %), les mises des autres jeux de tirage sont en progression. **Joker+®**, grâce à un relancement en mars 2006 qui joue en année pleine, et **Keno**, qui bénéficie depuis le mois d'octobre 2007 d'une nouvelle formule, voient leurs chiffres d'affaires progresser respectivement de 6,1 % et 4,7 %. La hausse du chiffre d'affaires **Rapido** de 2,8 %, alors que le nombre de tirages maximum par bulletin de prise de jeu a été diminué de 50 à 20 et les mises plafonnées à 500 € par bulletin depuis le mois de juin, est exclusivement liée à l'ouverture de nouveaux points de vente agréés avant la décision ministérielle de gel du déploiement. Le chiffre d'affaires par point de vente diminue de 2,7 % sur l'année alors que le montant moyen de la prise de jeu **Rapido** est similaire à celui de 2006, soit 3,7 €.

Dans un marché fortement concurrencé, les **jeux de pronostics sportifs** voient leur chiffre d'affaires diminuer de 1,0 % à 383 M€, malgré le lancement au mois d'août, en réponse aux attentes des joueurs, du nouveau jeu **Cote & Score**. Les résultats de ce dernier, lancé avec un dispositif promotionnel minimum à la demande des pouvoirs publics, sont insuffisants pour compenser le recul du jeu **Cote & Match**. Le chiffre d'affaires de ce dernier en 2006 avait été porté par les résultats exceptionnels obtenus pendant la Coupe du Monde de football. La hausse des ventes de **Loto Foot 7&15** est liée à un nombre de « pactoles » plus important qu'en 2006.

Le chiffre d'affaires des **jeux de grattage**, incluant celui des jeux de loterie sur Internet, est stable par rapport à 2006. Cette stabilité résulte du lancement de plusieurs nouveaux jeux (Sudoku, 1,2,3 Adjugé et Tous avec le XV de France), des séries spéciales (XIII® La BD Culte et 7Extra) et de la rénovation du jeu Numéro Fétiche qui réalise une progression de 25,6 % de ses mises. Les autres jeux de la gamme connaissent tous une érosion de leur chiffre d'affaires.

Les ventes réalisées sur le site **fdjeux.com** s'élèvent à 148 M€, en augmentation de 42 M€ (+ 39,2 %) par rapport à 2006. La mise en ligne au mois de décembre 2006 de Keno explique cette croissance à hauteur de 27,6 %. Plus de 561 000 personnes inscrites sur le site Internet ont joué au moins une fois dans l'année contre 428 000 en 2006 ; tous les jeux voient leurs chiffres d'affaires augmenter sur ce canal. La part dans le chiffre d'affaires total de La Française des Jeux reste cependant modeste (1,6 % en 2007 contre 1,1 % en 2006).

#### ■ ... Alors que les actions en faveur du réseau de distribution se poursuivent

La Française des Jeux a poursuivi en 2007 le **développement et la modernisation de son réseau de distribution**, indispensable à la réalisation de sa mission réaffirmée par les décrets n° 2006-174 et 2006-175 du 17 février 2006 : faire jouer de manière raisonnable le grand public dans les conditions requises d'intégrité, de sécurité et de transparence. Fin 2007, ce réseau est constitué de 38 700 points de vente contre 39 520 fin 2006, avec une perte nette de 785 points de vente grattage. La commercialisation des jeux de tirage chez 284 buralistes et diffuseurs de presse supplémentaires a en revanche contribué à consolider leur activité qui connaît des difficultés économiques depuis plusieurs années. La diversification vers de nouvelles typologies de points de vente s'est davantage structurée en 2007, les contacts avec le secteur de la grande et moyenne distribution, le commerce de proximité et les stations-service se sont accrus ; cette diversification a pour objectif d'être complémentaire par rapport au réseau actuel et doit s'étendre au cours des prochaines années. Cette évolution contribue à adapter l'offre aux nouvelles habitudes de fréquentation des points de vente des Français. En leur permettant de trouver plus largement nos produits, elle limite ainsi l'attrait d'autres types de jeux non encadrés et illégaux.

Le programme de déploiement d'une nouvelle génération d'outils de vente ou d'aide à la vente, en cours depuis plusieurs années, se poursuit avec une nouveauté en 2007, un outil en libre-service permettant aux joueurs de vérifier les gains correspondants à leurs reçus de jeux. 964 points de vente en sont équipés à fin 2007. L'ensemble des points de vente tirage en seront équipés avant fin 2009. Par ailleurs, 12 000 points de vente bénéficieront d'une nouvelle génération de comptoirs avec afficheur point de vente. Situé en zone de caisse, cet écran plat permet de diffuser des messages d'information. Le message défini dans le cadre de la prévention du jeu excessif, « *Restez Maître du jeu, Fixez vos limites* », y est par exemple décliné en un certain nombre de conseils pratiques aux joueurs, depuis octobre 2006. Désormais, la totalité des points de vente possédant des terminaux de prise de jeux est reliée au système central de La Française des Jeux par liaison ADSL. Enfin, il faut souligner que 165 distributeurs automatiques de tickets ont été retirés, leur emplacement ne permettant pas l'application du décret interdisant la vente des jeux aux moins de 18 ans.

Les efforts réalisés en matière d'optimisation des coûts d'acquisition et d'exploitation des équipements points de vente, mais aussi les économies réalisées notamment sur les dépenses publi-promotionnelles ont permis d'amortir une partie des baisses du taux de commission programmées par l'État. Le plan de **baisse de commission** en cours prévoit une baisse supplémentaire d'un point pour la période 2006-2008. Une baisse de 0,5 point a déjà eu lieu le 1<sup>er</sup> mai 2006, la deuxième, de 0,3 point, est effective depuis

le 1<sup>er</sup> juillet 2007. La dernière baisse de 0,2 point, prévue au plus tôt le 1<sup>er</sup> juillet 2008, est conditionnée à la réalisation d'un chiffre d'affaires de 9,7 Md€ sur les deux semestres consécutifs précédents. Conformément à l'avenant au contrat de courtiers-mandataires de juillet 2003, cette baisse d'un point doit être partagée avec les courtiers à hauteur d'environ 0,2 point en contrepartie du versement d'une indemnité.

Les secteurs laissés vacants par le départ de courtiers depuis 2003 ont été majoritairement réaffectés aux courtiers ayant choisi de poursuivre leur activité avec La Française des Jeux. Toutefois, au 31 décembre 2007, le groupe La Française des Jeux assure la gestion courante de douze secteurs par l'intermédiaire de sociétés par actions simplifiées détenues par La Française de Patrimoine. Il exploite, par ailleurs, un « secteur école » situé au Havre et, depuis 1998 via La FDJ Développement, la zone Antilles-Guyane.

■ **La Française des Jeux confirme enfin son engagement pour le sport**  
La volonté de La Française des Jeux de développer un Jeu Responsable se confirme enfin dans son **engagement pour un sport respectueux des règles du jeu**. Partenaire du Comité National Olympique et Sportif Français, l'action de la société en termes de mécénat et de parrainage sportifs s'articule autour des valeurs de respect et de défense de l'éthique.

En 2007, conformément à l'arrêté de répartition des mises, La Française des Jeux a versé 194 M€ au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS : ex-Fonds National de Développement du Sport). Placé sous la tutelle du Ministre chargé des sports, le CNDS a pour ambition de développer la pratique sportive pour le plus grand nombre et de renforcer le rayonnement sportif international de la France. Par le niveau de sa contribution, La Française des Jeux reste toujours le **premier partenaire financier du sport français**.

La société, depuis douze ans, s'engage dans le cyclisme via l'équipe cycliste Française des Jeux, membre du circuit professionnel Pro Tour. Considérée comme l'équipe préférée des Français pour la troisième année consécutive, la formation cycliste dirigée par Marc Madiot adhère parfaitement à la philosophie de La Française des Jeux en termes d'éthique et de lutte contre le dopage. Le Conseil d'administration a autorisé La Française des Jeux à indiquer son intention de renouveler son

engagement dans le cyclisme pour les années 2009 et 2010. Cette orientation de principe sera suivie d'une nouvelle délibération du Conseil d'administration en juin 2008 pour tenir compte des avancées constatées dans le domaine de l'éthique sportive et de la visibilité sur l'organisation du cyclisme professionnel.

La Française des Jeux a également renouvelé sa fondation d'entreprise pour une période de cinq années supplémentaires. Dans le cadre de ses programmes de mécénat, celle-ci récompense des sportifs particulièrement méritants mais disposant de moyens financiers limités. Elle apporte également son soutien à des projets de solidarité ou d'accompagnement social reposant sur le sport ou la santé.

Enfin, La Française des Jeux est toujours partenaire de la Fédération Française de Rugby, du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) et membre fondateur de la Fondation du Sport.

## 2. CHIFFRES CLÉS DE L'EXERCICE 2007 POUR LE GROUPE

Le chiffre d'affaires jeux du Groupe est réalisé en totalité par La Française des Jeux et atteint 9 306 M€, en décroissance de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent. Hors impact du recul du jeu Euro Millions, la croissance est de 1,2 %. Les produits des activités de jeux, correspondant aux commissions versées à La Française des Jeux pour sa rémunération et celle de son réseau de distribution, atteignent 1 050 M€, soit 11,3 % des mises contre 11,6 % des mises en 2006.

Le chiffre d'affaires ainsi que les produits des activités de jeux issus de la répartition des mises sont analysés au chapitre 3.

Les produits des autres activités s'élèvent à 29,1 M€, en augmentation de 9,0 % par rapport à 2006. Ils sont constitués principalement des produits, enregistrés chez La Française des Jeux, de la location aux courtiers et détaillants des outils d'aide à la vente, et des ventes de prestations de maintenance et de développements de logiciels fournis par la société LotSys.

Les autres produits d'exploitation, d'un montant de 38,3 M€, représentent pour l'essentiel des lots des jeux de loterie instantanée non réclamés par les joueurs et prescrits.



**Le résultat net consolidé (part du Groupe) atteint 113,9 M€, à comparer à 114,9 M€ en 2006.**

	2007	Variation N/N-1	
	en M€	en M€	en %
Chiffre d'affaires Jeux (mises)	9 306,3	- 167,1	- 1,8 %
Produits des activités de jeux	1 049,7	- 49,0	- 4,5 %
Résultat d'exploitation	135,9	- 11,3	- 7,7 %
Résultat financier	54,9	+ 5,0	+ 10,0 %
Résultat exceptionnel	- 18,6	- 1,6	- 9,3 %
IS	58,9	- 6,4	- 9,8 %
<b>Résultat net consolidé part du Groupe</b>	<b>113,9</b>	<b>- 1,0</b>	<b>- 0,9 %</b>

Le résultat d'exploitation baisse de 7,7 %. La baisse des charges d'exploitation (- 20,5 M€) ainsi que l'augmentation des autres produits d'exploitation (+ 13,2 M€) n'ont pas compensé la diminution des produits des activités de jeux (- 49,0 M€) résultant du recul du chiffre d'affaires et, surtout, de la nouvelle baisse du taux de commission de l'organisation décidée par l'État. Le résultat financier augmente avec la hausse des revenus des valeurs mobilières de placement compensée en partie par la diminution des plus-values de cession. Le résultat exceptionnel est constitué des indemnités versées aux courtiers-mandataires pour 11,7 M€. Il est déficitaire à hauteur de - 18,6 M€ contre une perte de - 17,0 M€ l'an passé.

La maison mère représente l'essentiel du résultat du Groupe. En effet, son résultat social s'élève à 118,2 M€, et sa contribution au résultat net consolidé à 111,2 M€. Le chiffre d'affaires et le résultat de chacune des autres sociétés consolidées du Groupe se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	CA Social 2007	CA Social 2006	Variation N/N-1	Résultat net social 2007	Contribution au résultat net conso. 2007	Contribution au résultat net conso. 2006
La Française d'Images	13 599	13 638	- 39	343	384	- 50
LotSys	8 040	8 464	- 424	516	557	793
- LotSys Germany		267	- 267			- 145
La Française de Motivation	9 578	12 365	- 2 787	70	80	193
La Pacifique des Jeux	6 353	6 771	- 418	864	932	1 198
Société de Gestion de l'Échappée	7 158	6 444	714	297	100	- 20
FDJ Développement	1 341	1 527	- 186	- 519	- 471	- 291
La Française de Patrimoine	33	33	0	371	- 12	- 20
- Sociétés de Portage de courtage*	6 849	5 305	1 544	207	144	170
- Le Havre Jeux Distribution	922	970	- 48	202	202	286
Internationale des Jeux		0	0	273	8	7
- Beijing Zhong Cai Printing Co**	5 645	2 435	3 210	1 915	709	54
Services aux Loteries en Europe***	2 760	2 968	- 208	58	15	16
<b>Total filiales et participations</b>				<b>4 597</b>	<b>2 648</b>	<b>2 191</b>

- Sous-filiale.

\* Y compris Paris Sud JD sur 3 mois en 2006 et 12 mois en 2007, Amiens JD sur 6 mois, Charleville JD sur 3 mois et Fréjus JD sur 1 mois en 2007.

\*\* Société consolidée par mise en équivalence.

\*\*\* Société consolidée en intégration proportionnelle.

## 3. ANALYSE DU RÉSULTAT DE LA MAISON MÈRE

### 3.1. COMPTE DE RÉSULTAT

#### 3.1.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires 2007 s'élève à 9 306 M€, en baisse de 1,8 % par rapport à 2006. Les ventes hors Euro Millions augmentent de 1,2 %, soit + 2,0 % pour les jeux de tirage, - 1,0 % pour les jeux de pronostics sportifs et + 0,3 % pour la gamme des jeux de grattage.

Les principaux jeux de La Française des Jeux en termes de chiffre d'affaires sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Mises 2007	% mises totales	Variation N/N-1
Loto® et Super Loto®	1 378,2	14,8 %	- 1,0 %
Euro Millions	1 043,2	11,2 %	- 20,1 %
Keno	520,2	5,6 %	4,7 %
Joker+®	330,1	3,5 %	6,1 %
Rapido	2 210,1	23,7 %	2,8 %
<b>Total jeux de tirage</b>	<b>5 481,8</b>	<b>58,9 %</b>	<b>- 3,1 %</b>
Cote & Match	235,7	2,5 %	- 5,5 %
Cote & Score	4,7	0,1 %	n/a
Loto Foot 7 & 15	142,7	1,5 %	3,8 %
<b>Total jeux de pronostics sportifs</b>	<b>383,1</b>	<b>4,1 %</b>	<b>- 1,0 %</b>
Black Jack (2 €)	317,6	3,4 %	- 18,1 %
Astro (2 €)	356,0	3,8 %	- 1,9 %
Solitaire (2 €)	305,3	3,3 %	- 8,6 %
Millionnaire (2 €)	263,2	2,8 %	- 16,8 %
Goal (1 €)	271,2	2,9 %	- 7,2 %
Vegas (3 €)	248,2	2,7 %	- 4,3 %
7Extra (10 €)	245,0	2,6 %	- 3,8 %
Autres	1 434,8	15,4 %	17,3 %
<b>Total jeux de grattage</b>	<b>3 441,3</b>	<b>37,0 %</b>	<b>0,3 %</b>
<b>TOTAL JEUX</b>	<b>9 306,2</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 1,8 %</b>
<i>Dont canal multimédia</i>	<i>148,2</i>	<i>1,6 %</i>	<i>39,2 %</i>



### ■ Jeux de tirage

En 2007, les jeux de tirage ont contribué à hauteur de 5 482 M€ au chiffre d'affaires total de La Française des Jeux et représentent 58,9 % des mises totales.

En 2005 et en 2006, l'essentiel de la croissance était réalisé par **Euro Millions**. En 2007, le jeu n'a pas bénéficié de cycles longs et son chiffre d'affaires est en baisse de 20,1 % à 1 043 M€, expliquant ainsi la diminution du chiffre d'affaires total de La Française des Jeux. Le jeu reste toutefois en bonne santé puisqu'il a continué à recruter de nouveaux joueurs. Avec 14,8 % du total des mises, **Loto®** et **Super Loto®** restent le second segment de jeu de La Française des Jeux en termes de chiffre d'affaires, devant **Euro Millions** ; leurs chiffres d'affaires respectifs sont en légère diminution : - 0,8 % pour **Loto®** par rapport à l'exercice 2006 et - 3,8 % pour **Super Loto®**.

Proposé depuis mars 2006 en complément de l'ensemble des bulletins de la gamme des jeux de tirage (à l'exception de **Rapido**), **Joker+®** a contribué de nouveau à la croissance des jeux de tirage. Son chiffre d'affaires est en hausse de 6,1 %. **Keno** a bénéficié d'une nouvelle formule, lancée le 8 octobre 2007, qui explique la hausse de son chiffre d'affaires de 4,7 % à 520 M€.

Les ventes de **Rapido**, installé dans une phase de maturité, progressent de 2,8 % à 2 210 M€. Cette croissance est liée à l'ouverture de nouveaux points de vente agréés avant la décision ministérielle de gel du déploiement, le chiffre d'affaires par point de vente continue en revanche à diminuer [- 2,7 % en moyenne sur l'année].

### ■ Jeux de pronostics sportifs

Dans un marché très concurrencé de manière illégale sur Internet et au centre des débats européens, les mises des jeux de pronostics sportifs s'élèvent à 383 M€, en baisse de 1,0 %. La gamme représente toujours 4,1 % du chiffre d'affaires de La Française des Jeux.

L'évolution à la baisse est imputable à **Cote & Match** dont les mises en 2007 ont diminué de 5,5 % à 236 M€. Le jeu souffre de la concurrence illégale qui offre des taux de retour aux joueurs beaucoup plus attractifs. Par ailleurs, il avait bénéficié en 2006 de l'actualité liée à la Coupe du monde de football.

Le lancement d'un nouveau jeu de paris à cote au mois d'août 2007, **Cote & Score**, n'a pas compensé cette baisse. Créé pour répondre à la demande des joueurs de disposer d'un choix plus varié en termes

de types de paris et de disciplines sportives, il réalise un chiffre d'affaires de 5 M€, inférieur aux attentes, du fait, notamment, de la quasi-absence de communication publi-promotionnelle.

Avec 143 M€, les ventes de **Loto Foot 7&15** sont quasiment stables par rapport à 2006.

### ■ Jeux de grattage

L'année 2007 est marquée par la stabilité du chiffre d'affaires des jeux de grattage. Les mises, incluant celles de la loterie interactive, s'élèvent à 3 441 M€ en 2007 contre 3 430 M€ en 2006, soit + 0,3 %. Cette évolution masque une reprise des ventes sur le second semestre grâce notamment à une activité commerciale relativement soutenue et malgré la poursuite de la diminution du nombre de points de vente [- 785].

Les faits marquants de l'année 2007 par segment de jeu se détaillent comme suit :

- Le chiffre d'affaires du **segment des jeux à 1 €** (672 M€) diminue de 3,3 %. Son poids dans les mises totales des jeux de grattage s'élève à 19,5 % contre 20,3 % en 2006.

**Numéro Fétiche**, dont la formule a évolué en 2007, est le seul jeu du segment qui connaît une hausse de son chiffre d'affaires sur l'année (+ 25,6 %). Avec un chiffre d'affaires de 271 M€ en baisse de 7,2 %, **Goal** occupe néanmoins toujours la première place des jeux de grattage en termes de nombre de tickets vendus, les deux séries limitées de juin et octobre ayant notamment séduit les joueurs.

Les mises de **Banco** et **Morpion** décroissent respectivement de 15,7 % et 9,5 %.

### ■ Jeux de tirage

#### RAPIDO

2 210 M€  
40,3 %

#### LOTO®/ SUPER LOTO®

1 378 M€  
25,1 %

#### JOKER+®

330 M€  
6,0 %

#### KENO

520 M€  
9,5 %

#### EURO MILLIONS

1 043 M€  
19,0 %

### ■ Jeux de pronostics sportifs

#### LOTO FOOT 7&15

143 M€  
37,3 %

#### COTE & MATCH

236 M€  
61,5 %

#### COTE & SCORE

5 M€  
1,2 %

### ■ Jeux de grattage

#### JEUX DE LOTERIE INTERACTIVE

53 M€  
1,5 %

#### JEUX POLYNÉSIE

7 M€  
0,2 %

#### JEUX À 1 €

672 M€  
19,5 % dont  
Goal : 271 M€

#### JEU > 3 €

350 M€  
10,2 %  
dont 7Extra :  
245 M€

#### JEUX À 2 €

1 864 M€  
54,2 % dont Black Jack : 318 M€,  
Astro : 356 M€

#### JEUX À 3 €

495 M€  
14,4 %  
dont Vegas :  
248 M€



- Le **segment des jeux à 2 €** présente un chiffre d'affaires (1 864 M€) en retrait de 5,4 % par rapport à 2006. Il représente 54,2 % des ventes de jeux de grattage contre 57,5 % en 2006. Le lancement d'un nouveau jeu, **Sudoku**, au mois de mars et l'évolution du jeu **XIII® La BD Culte**, qui s'est adapté à l'actualité relative à la sortie des deux derniers albums de la série, ne compensent pas le recul des ventes des autres jeux.

**Astro** connaît une baisse limitée de ses mises (356 M€ contre 363 M€ en 2006) ce qui le place désormais au premier rang des jeux de grattage en termes de chiffre d'affaires, suivi par **Black Jack** (318 M€ contre 388 M€ en 2006). **Solitaire** et **Millionnaire** occupent la troisième et la quatrième place des jeux de grattage, avec respectivement 305 M€ et 263 M€ de chiffre d'affaires. Leurs mises diminuent respectivement de 8,6 % et 16,8 %.

- Le chiffre d'affaires du **segment des jeux à 3 €** (495 M€) augmente de 6,9 %. Son poids dans les jeux de grattage est de 14,4 % en 2007 contre 13,5 % l'année précédente.

Le segment progresse essentiellement grâce au lancement du jeu **1,2,3 Adjugué** qui a reçu un accueil favorable de la part des joueurs. **Vegas** voit son chiffre d'affaires diminuer de 4,3 %, ce qui reste satisfaisant compte tenu de l'absence d'actualité.

Le chiffre d'affaires de **Tac O Tac Gagnant à Vie** connaît en revanche une forte baisse de 38,3 % à 126 M€ contre 204 M€ en 2006.

- Le **segment des jeux supérieurs à 3 €** réalise un chiffre d'affaires de 350 M€, en hausse de 37,4 %. La troisième édition de **7Extra**, lancée au mois de septembre 2007 sur le thème des sept merveilles du monde, a rencontré un fort succès, permettant de limiter la baisse de ses mises à 3,8 % par rapport à 2006.

Plus de la moitié de son chiffre d'affaires 2007, qui s'élève à 245 M€, a en effet été réalisée sur la nouvelle édition. **Tous avec le XV de France**, jeu éphémère lié à la Coupe du monde de rugby, a réalisé des ventes pour 105 M€, très supérieures aux attentes.

- Les **jeux de loterie interactive** ont réalisé un chiffre d'affaires de 53 M€, en hausse de 30,1 %. Ils représentent 35,7 % des mises des jeux sur Internet contre 38,4 % fin 2006, pour un nombre de jeux identique en fin d'année, dix jeux de grattage et trois jeux spécifiques développés pour le canal multimédia, mais inférieur en moyenne sur l'année. Les ventes de jeux de loterie interactive profitent en réalité de la hausse des mises sur Internet des jeux de pronostics sportifs et d'Euro Millions ainsi que de Keno disponible sur le canal depuis décembre 2006. Ces jeux restent en effet la principale raison de connexion sur le site marchand [fdjeux.com](http://fdjeux.com).

- Le chiffre d'affaires des **jeux de grattage de la Polynésie** s'élève à 7,2 M€ contre 5,6 M€ en 2006, soit une augmentation de 28,2 %. Sont distribués en

Polynésie des jeux de grattage de même nature que les jeux de métropole ainsi que quelques jeux spécifiques. Ces tickets de grattage sont émis en francs pacifique pour les besoins du marché polynésien. La croissance des mises s'inscrit dans une dynamique de rénovation de la gamme marquée en 2007 par la sortie de deux nouveaux jeux spécifiques, **Va'a** et **Te Honu** et la nouvelle formule de **Vegas** lancée en février 2007.

### 3.1.2. RÉPARTITION DES MISES

Le chiffre d'affaires de 9 306 M€ est réparti entre les joueurs, les finances publiques et La Française des Jeux et son réseau.

La **part reversée aux joueurs**, nette des impositions sur gains, s'élève à 5 588 M€. Elle diminue de 1,1 % par rapport à 2006, ce qui est légèrement inférieur à la baisse du chiffre d'affaires, le taux de redistribution aux joueurs augmente donc de 59,7 % à 60,0 %.

Les **dotations aux fonds de contrepartie** atteignent 35 M€ et représentent 0,4 % des mises en 2007 contre 0,2 % en 2006 (sur dix mois). Ces fonds sont destinés à couvrir le risque de contrepartie de certains jeux, c'est-à-dire le risque que le montant total des lots qui sont effectivement attribués aux gagnants après intervention du hasard soit supérieur à la part des mises qui leur est dévolue conformément aux dispositions fixées par arrêté du Ministre chargé du Budget.

Les **prélèvements publics** sur les mises (y compris la TVA et les prélèvements et arrondis sur gains) s'établissent à 2 634 M€, en baisse de 2,5 % par rapport à 2006. Ils représentent 28,3 % des mises contre 28,5 % en 2006. Ce recul, malgré une nouvelle baisse de 0,3 point du taux de la commission attribuée à La Française des Jeux et à son réseau de distribution intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2007, est lié à celui du chiffre d'affaires d'une part, mais également au recul d'Euro Millions dont le taux de retour aux joueurs est moins élevé. Par ailleurs, La Française des Jeux a contribué pour 194 M€ au budget du Centre National pour le Développement du Sport.

Les **produits des activités de jeux** correspondent aux commissions versées à La Française des Jeux pour sa rémunération et celle de son réseau de distribution. Ils atteignent 1 050 M€, soit 11,3 % des mises contre 11,6 % des mises en 2006. Cette diminution résulte de l'effet en année pleine de la baisse de commission de 0,5 point supportée par La Française des Jeux au 1<sup>er</sup> mai 2006 et de la nouvelle baisse de 0,3 point intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

### 3.1.3. PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les **produits des autres activités** s'élèvent à 25,0 M€ en 2007 contre 22,8 M€ en 2006, en hausse de 9,9 %. La variation de ce poste s'explique par la hausse des produits de la location des nouveaux comptoirs de vente et des espaces joueurs (+ 2,5 M€).

La hausse des **autres produits d'exploitation** de 17,7 M€ est imputable pour l'essentiel (13,3 M€) à l'évolution des lots non réclamés mais également à la hausse des reprises de provisions (4,4 M€).

### 3.1.4. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation, qui comprennent les commissions versées par La Française des Jeux à son réseau de distribution, s'élèvent à 978,3 M€ en 2007 contre 995,5 M€ en 2006.

Les charges d'exploitation se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2007	2006	Variation	
Achats stockés	25,4	27,3	- 1,9	- 6,9 %
Achats non stockés et charges externes	821,6	841,9	- 20,3	- 2,4 %
Impôts et taxes	14,2	13,8	+ 0,4	+ 3,0 %
Charges de personnel	68,0	65,8	+ 2,3	+ 3,4 %
Dotations aux amortissements	41,3	35,0	+ 6,3	+ 18,0 %
Dotations aux provisions	3,5	8,3	- 4,9	- 58,3 %
Autres charges	4,3	3,4	+ 0,9	+ 26,9 %
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>978,3</b>	<b>995,5</b>	<b>- 17,2</b>	<b>- 1,7 %</b>

- La variation du poste « **achats stockés** » (- 1,9 M€) trouve son origine dans les mouvements de stocks des tickets de grattage et des bulletins et reçus de jeux de tirage. La diminution des ventes du jeu Euro Millions explique en partie la diminution de la consommation de bulletins et bobineaux.

- Les **achats non stockés et charges externes** comprennent les commissions du circuit de distribution et représentent 84,0 % du montant total des charges d'exploitation. Les coûts du circuit de distribution de La Française des Jeux (581,6 M€) diminuent de 3,0 % par rapport à 2006. Cette baisse résulte du recul du chiffre d'affaires cumulé aux deux baisses consécutives du taux de la commission des courtiers : 0,07 point le 1<sup>er</sup> juillet 2006 qui joue en année pleine et 0,07 point le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Les autres charges externes, hors coûts du circuit de distribution, s'élèvent à 240,0 M€, contre 242,1 M€ en 2006. Cette diminution (- 0,9 %) masque des évolutions contrastées. Les dépenses de mécénat comprennent en 2007 la dotation totale du nouveau plan pluriannuel à La Fondation d'Entreprise La Française des Jeux, soit 4,1 M€, alors que les dotations étaient jusqu'à présent comptabilisées l'année de leur versement, le solde restant à verser apparaissait en engagements hors bilan. Cela traduit le fait que l'engagement est légalement irréversible. Les mêmes modalités ont été appliquées aux engagements vis-à-vis du CHU de Nantes. Cela explique la hausse des dépenses de mécénat à hauteur de 3,2 M€. Les frais d'études ont augmenté de 0,9 M€, en lien notamment avec le projet de refonte de la comptabilité grattage.

En revanche, suite au déploiement de l'ADSL dans les points de vente en 2005, les frais de télécommunication ont continué à diminuer (- 1,9 M€ par rapport à 2006). Les charges de sous-traitance sont en recul de 1,4 M€ avec notamment la diminution des émissions Tac O Tac Gagnant à Vie (- 1,1 M€). Les dépenses de publicité diminuent de 2,2 M€ (3,5 %). Enfin, la baisse de 0,9 M€ par rapport à 2006 des redevances versées aux émetteurs sur les mises Euro Millions s'explique par le recul du chiffre d'affaires du jeu sur l'exercice.

- Les **charges de personnel** s'élèvent à 68,0 M€, en augmentation de 3,4 % par rapport à 2006. La politique salariale explique cette hausse à hauteur de 2,8 %, le solde étant imputable au renforcement des équipes qualifiées. Par ailleurs, les effectifs en contrat à durée indéterminée sont passés de 850 au 31 décembre 2006

à 870 au 31 décembre 2007.

- Le montant des **impôts et taxes** s'établit à 14,2 M€, en augmentation de 0,4 M€ par rapport à 2006. La variation est liée notamment à l'augmentation des taxes assises sur les salaires.

- Les **dotations aux amortissements** augmentent de 6,3 M€, s'établissant à 41,3 M€. Cette variation est la conséquence des investissements importants réalisés au cours de l'année 2006.

- Les **dotations aux provisions et autres charges** atteignent 7,8 M€ en 2007 contre 11,7 M€ en 2006. La constatation, en 2006, d'une provision pour dépréciation sur certains équipements points de vente retirés du réseau de distribution et sur les tickets d'un jeu retiré de la vente expliquaient le montant élevé du poste à hauteur de 3,5 M€. Par ailleurs, des dotations aux provisions sur divers risques plus importantes en 2006 expliquent la variation à la baisse.

### 3.1.5. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le recul des produits d'exploitation, lié notamment à la réduction du taux de commission de l'organisation et à la baisse des mises, n'est pas intégralement compensé par la baisse des charges d'exploitation. Ainsi, le résultat d'exploitation diminue de 11,9 M€, soit - 7,8 %. Il s'établit à 140,8 M€.

### 3.1.6. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier atteint 58,4 M€, en hausse de 6,0 M€ (+ 11,5 %) par rapport à l'exercice précédent. La variation du résultat financier est liée essentiellement à l'augmentation de 8,7 M€ des intérêts perçus sur les valeurs mobilières de placement alors que les plus-values de cession nettes des charges affichent un recul de 3,7 M€. Le taux de rendement moyen des placements incluant les plus-values latentes augmente de 3,49 % à 3,93 % et l'encours moyen est en baisse, passant de 1 340 M€ à 1 117 M€.

Les revenus des titres de participation augmentent de 1,1 M€ par rapport à 2006. Ils correspondent aux dividendes versés en 2007 par la Pacifique des Jeux, la Française de Motivation, SLE et LotSys au titre de leurs résultats 2006. LotSys a distribué des dividendes pour un montant très supérieur à celui de l'année précédente (+ 1,8 M€) et La Française d'Images, qui avait versé 0,7 M€ de dividendes en 2006, n'en a pas versé en 2007.

### 3.1.7. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est négatif de 20,6 M€.

Les principaux éléments qui le composent sont les suivants :

En 2007, conformément à l'avenant au contrat avec les courtiers-mandataires pour le partage de la baisse du taux de commission de l'organisation décidée par l'État, La Française des Jeux a versé 8,5 M€ aux courtiers-mandataires. Ce montant indemnise la baisse du taux de commission de 0,07 point intervenue en juillet 2007. La Française des Jeux a également payé 3,4 M€ d'indemnités suite au départ de trois courtiers-mandataires.

En millions d'euros	2007	2006
Indemnisation courtage	- 11,9	- 10,1
Dotation nette aux amortissements dérogatoires	- 2,1	- 6,2
Résultat de cession des immobilisations	- 1,0	- 0,4
Autres	- 5,6	- 7,1
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 20,6</b>	<b>- 23,8</b>

Les autres charges sont constituées d'indemnités et de dotations aux provisions sur divers contentieux.

### 3.1.8. RÉSULTAT NET

La provision pour intéressement et participation des salariés atteint 8,8 M€.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 51,7 M€ contre 58,9 M€ en 2006 en raison de la diminution de la base de calcul de l'impôt.

Le résultat net s'élève ainsi à 118,2 M€, en hausse de 4,7 M€ par rapport à l'exercice précédent.

## 3.2. ÉVOLUTION ET STRUCTURE DU BILAN DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La valeur brute des **immobilisations** s'établit à 414,3 M€ fin 2007 contre 405,1 M€ fin 2006.

Les **investissements** (hors transfert des immobilisations en cours et avances et acomptes) atteignent 32,9 M€. Les acquisitions les plus significatives sont liées à la poursuite du déploiement de la nouvelle génération de comptoirs de vente, d'afficheurs points de vente et d'espaces joueurs (13,8 M€) et à l'ouverture de nouveaux points de vente.

Les **sorties** d'immobilisations corporelles et incorporelles représentent une valeur brute de 17,1 M€ et une valeur nette de 1,1 M€. Les sorties s'expliquent pour 6,5 M€ en valeur brute et pour une valeur nette quasi nulle par le retrait des comptoirs de vente ancienne génération. 146 terminaux en libre-service, d'une valeur brute de 1,5 M€ et totalement dépréciés à fin 2006, ont été cédés. Enfin, les distributeurs automatiques de tickets 8 jeux, correspondant à une valeur brute de 2,7 M€ et totalement amortis, ont été retirés. Par ailleurs, La Française des Jeux a accordé 0,4 M€ de prêts au personnel en 2007 et près de 1,1 M€ de prêts ont été remboursés, intérêts compris. Le montant du dépôt Euro Millions a diminué de 1,5 M€ pour s'établir à 6,8 M€ expliquant la baisse des autres immobilisations financières. Le total des amortissements et provisions relatifs à l'actif immobilisé s'élève à 249,7 M€ au 31 décembre 2007 contre 225,8 M€ au 31 décembre 2006.



**Les capitaux propres** s'élèvent à 612,9 M€, soit une hausse de 9,1 M€. Cette hausse est liée essentiellement à l'écart entre le résultat au 31 décembre 2007 (118,2 M€) et les dividendes versés au titre de l'exercice 2006 (111,6 M€).

Les provisions réglementées augmentent de 2,5 M€, principalement du fait de dotations aux amortissements dérogatoires supérieures aux reprises.

**Les provisions pour risques et charges** s'élèvent à 15,7 M€ au 31 décembre 2007 contre 13,3 M€ au 31 décembre 2006.

Elles sont essentiellement constituées d'engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et médailles du travail ainsi que de provisions couvrant des litiges de tout ordre et des indemnités.

**La variation des capitaux propres** (+ 9,1 M€) et des provisions pour risques et charges (+ 2,5 M€) ainsi que la baisse des immobilisations nettes (- 14,6 M€), expliquent la hausse du **fonds de roulement** à hauteur de 26,2 M€, pour atteindre 464,0 M€.

**Le besoin en fonds de roulement** est, quant à lui, négatif de 561,1 M€, et constitue une ressource de financement inférieure de 55,5 M€ à celle constatée fin 2006. Cette baisse est principalement liée à l'activité propre au jeu. En dehors des aspects liés au calendrier, on note que les fonds constitués pour faire face aux risques inhérents à l'activité d'opérateur ont fortement diminué sur le jeu Euro Millions (- 29,1 M€) suite à la baisse du chiffre d'affaires et à leur utilisation dans le cadre des deux tirages exceptionnels. Par ailleurs, les gains à verser aux joueurs, sur les jeux non forclos, sont en baisse de 28,3 M€.

**La trésorerie nette** est passée de 1 054,4 M€ au 31 décembre 2006 à 1 025,1 M€ à fin 2007 (- 2,8 %). Elle représente ainsi 72,6 %<sup>(1)</sup> du total du bilan au 31 décembre 2007.

<sup>(1)</sup> La trésorerie rapportée au total bilan correspond à la trésorerie nette des comptes bancaires créditeurs après provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement.

Cette progression se décompose de la façon suivante :

En millions d'euros

Résultat net 2007	118,2
Dont produits et charges sans incidence sur la trésorerie*	45,8
Variation des créances et dettes nettes Jeu	- 57,9
Variation des stocks, créances et dettes Gestion	2,4
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>108,5</b>
Acquisition d'immobilisations, nouveaux prêts et dépôts	- 32,9
Ressources liées à la cession d'actifs et aux remboursements de prêts	6,7
<b>Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement</b>	<b>- 26,2</b>
Dividendes versés	- 111,6
<b>Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement</b>	<b>- 111,6</b>
<b>VARIATION TOTALE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>- 29,3</b>

\* Principalement dotations et reprises d'amortissements.



## 4. PERSPECTIVES 2008

Le programme des jeux et des actions commerciales établi par La Française des Jeux pour l'année 2008 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du plan stratégique couvrant les années 2006-2010 : un **développement responsable au service des joueurs**. Si le plan d'actions a été conçu dans cette optique de développement maîtrisé, il n'intègre pas, en revanche, faute de visibilité précise à date, les conséquences que pourrait entraîner la suite des discussions entre l'État et la Commission européenne.

Dans l'hypothèse d'une organisation du marché inchangée, l'année 2008 devrait marquer le retour à la croissance du chiffre d'affaires après une année 2007 en repli de 1,8 %. Cette croissance restera néanmoins très limitée, notamment en raison de l'effet de l'interdiction de fumer dans les bars, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, sur le chiffre d'affaires du jeu de point de vente Rapido.

L'événement majeur de l'année sera le lancement, à l'automne, de la nouvelle formule de **Loto**<sup>®</sup>. Les évolutions prévues visent à redonner de l'attractivité à ce jeu emblématique de La Française des Jeux dont la formule n'a pas évolué depuis douze ans et qui doit désormais affronter la concurrence de **Euro Millions**. Ce dernier ne devrait pas connaître d'évolution

majeure sur 2008, deux tirages exceptionnels étant de nouveau prévus sur l'année. **Keno** bénéficiera en année pleine du succès de sa nouvelle formule proposée depuis octobre 2007. En 2008, le parc de points de vente diffusant **Rapido** restera stable, conformément à la décision d'attente prise par le Ministre du Budget début 2007. L'interdiction de fumer dans les bars-tabacs effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ajoutée à l'arrêt du déploiement des points de vente Rapido entraînera une baisse importante du chiffre d'affaires du jeu sur l'année. La tendance constatée sur les deux premiers mois de 2008 (- 20 %) confirme ce recul significatif. Enfin, les travaux en commun avec la loterie britannique Camelot et le groupement de loteries américaines, MUSL, pour la création d'un jeu mondial, vont se poursuivre avec un horizon de lancement en 2010 ou 2011.

Le chiffre d'affaires des **jeux de pronostics sportifs** est attendu à la hausse sous l'effet de l'augmentation du taux de retour aux joueurs moyen de la gamme, effective depuis le 13 janvier 2008. Elle permettra pour le jeu Cote & Match de combler une partie du déficit de compétitivité face aux opérateurs illégaux, tout en maintenant les engagements éthiques de l'entreprise, notamment au travers du code de conduite signé en 2007. L'offre sera enrichie, avec notamment davantage de matches proposés en pari simple.

Les **jeux de grattage** devraient renouer avec la croissance, grâce à la refonte de la gamme. Celle-ci se traduira notamment par la mise en œuvre d'une politique d'augmentation raisonnée des taux de retour aux joueurs et par une nouvelle segmentation de la gamme, avec en particulier le développement de jeux éphémères (calendaires, événementiels et thématiques). Six de ces jeux devraient être lancés en 2008. Par ailleurs, une refonte des jeux piliers est engagée avec, dès le mois de mars, le relancement du jeu emblématique Millionnaire.

Le développement programmé de la présence de La Française des Jeux dans le multimédia s'effectue avec le souhait de développer une offre innovante et attrayante tout en respectant les conditions d'exercice particulières en termes d'éthique, de maîtrise et de sécurité. Une nouvelle génération de plate-forme multimédia a été mise en place en mars 2008 et permettra d'accompagner le développement de l'activité multimédia. Ce développement passera en 2008 par la modernisation de la gamme de jeux et la préparation du lancement de nouveaux types de jeux : jeux interactifs et jeux communautaires en ligne.

Les innovations portant sur l'offre de jeux seront soutenues par la mise en place progressive d'un réseau commercial dual et par le développement de l'équipement du réseau grattage en vue d'atteindre, à terme, 100 % des points de vente équipés d'un dispositif de validation des tickets de jeu, améliorant ainsi l'efficacité et la sécurité. Le nombre total de points de vente pourrait être en légère progression et se rapprocher de 39 000.

Comme 2007, 2008 sera marquée par la poursuite du déploiement des comptoirs de vente nouvelle génération, des afficheurs points de vente et de l'outil de vérification des reçus de jeux de tirage et de pronostics sportifs en libre-service. Par ailleurs, une offre de jeu sera disponible sur la téléphonie mobile dès le printemps 2008 pour les joueurs inscrits en ligne.

Enfin, la troisième baisse du taux de commission de l'organisation prévue au plus tôt le 1<sup>er</sup> juillet 2008 est conditionnée par l'atteinte d'un chiffre d'affaires de 9,7 Md€ sur les deux semestres consécutifs précédents. Compte tenu du niveau des mises constatées en 2007, elle ne devrait pas avoir lieu ; en revanche, la baisse intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2007 jouera en année pleine et viendra compenser en partie la hausse du chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation 2008 devrait ainsi baisser par rapport à celui de l'exercice 2007.



## 5. AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ MÈRE

### 5.1. RÉPARTITION DU CAPITAL

Le capital social de La Française des Jeux s'élève à 76 400 000€. La valeur nominale des 200 000 actions est de 382 €.

Les actionnaires détenant au moins 5 % du capital au 31 décembre 2007 sont les suivants :

État	144 000 actions	72,00 % du capital
Union des Blessés de la Face et de la Tête	18 457 actions	9,23 % du capital
FCP des salariés de La Française des Jeux	10 000 actions	5,00 % du capital

### 5.2. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, al. 2 du Code du commerce, le tableau ci-après fait apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

En milliers d'euros	2007	2006	2005	2004	2003
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	76 400	76 400	76 400	76 400	76 400
Nombre d'actions existantes	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS</b>					
Chiffre d'affaires jeux (mises)*	9 306 262	9 473 316	8 925 830	8 559 193	7 796 717
Produits des activités de jeux**	1 049 721	1 098 685	1 065 822	1 063 423	1 001 250
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	219 411	230 380	214 428	250 082	137 850
Impôts sur les bénéfices	51 663	58 869	66 496	82 107	29 333
Participation des salariés	6 539	7 149	8 250	8 230	6 947
Résultat net	118 230	113 510	313 058	102 068	68 496
Dividendes distribués	118 200	111 600	227 200	112 400	54 800
<b>RÉSULTATS PAR ACTION (en euros)</b>					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	806,04	821,81	698,41	798,73	507,85
Résultat net	591,15	567,55	1 565,29	510,34	342,48
Dividende attribué	591,00	558,00	1 136,00	562,00	274,00
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen pondéré	913	940	910	895	894
Masse salariale	44 807	43 490	41 080	39 304	37 791
Sommes versées au titre des avantages sociaux (charges sociales, autres prestations sociales...)	25 424	24 352	23 125	22 181	21 152

\* Le chiffre d'affaires jeux correspond aux sommes mises par les joueurs, quel que soit le canal de distribution. Les données des exercices 2003 et 2004 ont été retraitées des mises relatives aux jeux de grattage en Polynésie afin de permettre la comparaison avec les exercices 2005, 2006 et 2007.

\*\* Les produits des activités de jeux des exercices 2003 et 2004 ont été reconstitués afin de permettre la comparaison avec 2005, 2006, et 2007.

## 6. ACTIVITÉ, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES DES AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

### 6.1. FILIALES ET AUTRES ENTITÉS DE L'ACTIVITÉ FRANÇAISE

#### ■ La Française d'Images

La Française d'Images a pour objet la production d'œuvres audiovisuelles de toute nature, principalement pour les besoins internes de La Française des Jeux, et a également en charge la gestion des décors des émissions produites par La Française des Jeux.

Son volume d'activité en 2007 est de 13,6 M€, en léger recul de 0,3 % par rapport à 2006.

La forte baisse du nombre d'émissions tournées sur Tac O Tac Gagnant à Vie est notamment compensée par le tournage d'un pilote sur la nouvelle émission Millionnaire.

Compte tenu d'une baisse des charges d'exploitation plus importante (- 4,9 %), le résultat d'exploitation augmente de 0,7 M€ par rapport à l'exercice précédent.

La hausse du résultat d'exploitation entraîne une hausse du résultat net qui s'établit à 0,3 M€ contre un résultat tout juste à l'équilibre en 2006. Le résultat net en 2008 devrait être en légère diminution.

#### ■ La Française de Motivation

La Française de Motivation est une agence de voyages, conseil en tourisme d'affaires : elle organise notamment des voyages et événements destinés aux gagnants et au réseau de distribution du groupe La Française des Jeux, son principal client.

En 2007, son volume d'activité s'élève à 9,6 M€, en baisse de 22,5 % par rapport à un exercice 2006 exceptionnel du fait du cumul des voyages de stimulation 2005 et 2006. La baisse du chiffre d'affaires entraîne une baisse de 72,4 % du résultat d'exploitation. Les charges d'exploitation subissent quant à elle une augmentation limitée de 3 % par rapport à l'exercice 2006. La hausse des produits financiers et un résultat exceptionnel positif permettent de limiter la baisse du résultat net à 63,6 % ; il s'établit à 0,1 M€.

En raison de l'absence prévue en 2008 de voyage de stimulation du réseau pour des raisons de calendrier, le chiffre d'affaires devrait de nouveau diminuer de façon significative.

#### ■ FDJ Développement

FDJ Développement exerce l'activité de courtier-mandataire de La Française des Jeux dans les départements de Martinique, de Guadeloupe et de Guyane.

En 2007, les mises liées à son secteur s'élèvent à 103,3 M€, soit une baisse de 5,9 % par rapport à 2006. Cette baisse est liée à la décroissance des ventes

d'Euro Millions, à la fermeture de la boutique de Pointe-à-Pitre mais aussi à l'impact négatif du cyclone qui a touché les Antilles au mois d'août. Les commissions perçues par FDJ Développement sont en retrait de 12,2 % sur l'exercice, en raison de la baisse des mises mais aussi des deux baisses successives du taux de la commission incluses dans le programme de baisse du taux de la commission de l'organisation couvrant la période 2006-2008 : baisse de 0,07 point le 1<sup>er</sup> juillet 2006 qui joue en année pleine et baisse de 0,07 point le 1<sup>er</sup> juillet 2007. La diminution des charges d'exploitation de 0,3 M€ (- 13,7 %), liée aux dépréciations de 0,5 M€ en 2006 et de 0,2 M€ en 2007 enregistrées sur le fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan, entraîne une perte d'exploitation de 0,4 M€ contre 0,5 M€ en 2006. Le résultat net est une perte de 0,5 M€ contre une perte de 0,4 M€ en 2006.

Un reliquat de baisse de commission de 0,02 point interviendra au 1<sup>er</sup> juillet 2008 et entraînera le versement d'une indemnité par La Française des Jeux.

#### ■ La Pacifique des Jeux

Elle assure l'exploitation des jeux de hasard en Polynésie française, conformément à la convention signée par La Française des Jeux avec l'État polynésien. La convention à échéance 30 avril 2005 a été renouvelée par accord tacite pour une nouvelle période de 4 ans à partir du 1<sup>er</sup> mai 2005.

En 2007, les mises collectées par La Pacifique des Jeux s'élèvent à 42,4 M€, en diminution de 7,5 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation de 28,2 % des mises des jeux de grattage consécutive aux lancements de Vegas et de deux jeux locaux Te Honu et Va'a n'ont pas permis de compenser la baisse du chiffre d'affaires des jeux de tirage (- 12,6 %) due principalement au net recul d'Euro Millions (- 5,4 M€ soit - 31,4 % par rapport à 2006).

Les charges d'exploitation augmentent de 5,1 % du fait de la hausse des frais de publicité et de l'amortissement de nouveaux mobiliers Loto® et Rapido. Le résultat d'exploitation atteint ainsi 1,8 M€ en 2007 contre 2,4 M€ en 2006.

Avec un résultat financier de 0,09 M€, un résultat exceptionnel négatif de 0,03 M€ et la constatation d'un impôt sur les sociétés de 1,04 M€, le résultat net s'établit à 0,9 M€, en baisse de 25,7 %.

En 2008, le développement de La Pacifique des Jeux se fera par l'extension et l'entretien qualitatif du réseau de distribution et par le soutien à la gamme des jeux de grattage.



### ■ La Française de Patrimoine

La Française de Patrimoine est la holding des sociétés chargées du portage des secteurs commerciaux laissés vacants par les courtiers ayant quitté la profession depuis 2003.

Elle a également une activité immobilière puisqu'elle perçoit des produits sur la location à La Française des Jeux d'un immeuble situé à Vitrolles.

Le résultat d'exploitation, uniquement lié à l'activité de location, est stable à - 0,02 M€. Le résultat financier s'établit à 0,39 M€ contre 0,51 M€ l'an passé, du fait de la diminution des dividendes versés par sa filiale Le Havre Jeux Distribution en 2007 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Avec un résultat exceptionnel nul, La Française de Patrimoine réalise un bénéfice net de 0,4 M€, en baisse de 25,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les résultats de la société en 2008 dépendront des modalités de l'organisation de la distribution commerciale.

### ■ Sociétés de portage de secteurs commerciaux

Les secteurs laissés vacants par le départ de courtiers depuis 2003 ont été majoritairement réaffectés aux courtiers ayant choisi de poursuivre leur activité avec La Française des Jeux.

Au 31 décembre 2007, le groupe La Française des Jeux assure cependant la gestion courante de douze secteurs par l'intermédiaire de sociétés par actions simplifiées détenues par La Française de Patrimoine.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2007 par l'ensemble des portages s'élève à 6,8 M€. Il correspond aux charges engagées, majorées d'une marge de 5 %, conformément au contrat avec La Française des Jeux. Leur résultat net est de 0,2 M€.

### ■ Le Havre Jeux Distribution

Depuis avril 2004, l'exploitation du secteur commercial du Havre, toujours encadrée par le contrat de courtier-mandataire, a été confiée à la société Le Havre Jeux Distribution, dont le capital social, 0,5 M€, est détenu en quasi-totalité par La Française de Patrimoine.

Les commissions du Havre Jeux Distribution diminuent de 5,0 % et atteignent 0,92 M€. En juillet 2007, la société a supporté une nouvelle baisse du taux de la commission, indemnisée par La Française des Jeux conformément à l'avenant au contrat de courtier-mandataire à hauteur de 0,08 M€. Les charges d'exploitation, essentiellement constituées des charges de personnel, des loyers immo-

biliers et des locations de véhicules s'élèvent à 0,64 M€. Compte tenu d'un résultat financier légèrement négatif, lié au financement de son secteur, et de l'impôt sur les sociétés, la filiale réalise un bénéfice de 0,2 M€, à comparer avec 0,29 M€ en 2006.

En 2008, la société supportera une nouvelle baisse du taux de commission, qui sera indemnisée par La Française des Jeux. Elle continuera également à accueillir sur une journée les nouveaux collaborateurs de La Française des Jeux, dans le cadre de leur stage d'intégration.

### ■ Société de Gestion de l'Échappée (SGE) et Association l'Échappée

La Société de Gestion de l'Échappée gère l'équipe cycliste La Française des Jeux. L'Association l'Échappée reste, pour sa part, responsable des questions d'éthique, de la définition du programme sportif et de la gestion éventuelle de toutes les activités liées au sport cycliste amateur.

Elle est toujours propriétaire de 66 % des actions de La Société de Gestion de l'Échappée qui font l'objet d'une option d'achat au profit de La Française des Jeux, celle-ci détenant les 34 % restants. En 2007, les produits d'exploitation de la SGE augmentent de 10 % grâce à une

contribution de La Française des Jeux en hausse (6,2 M€). Compte tenu d'une croissance des charges d'exploitation limitée à 2,7 %, le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 0,4 M€ (contre une perte de 0,1 M€ en 2006). Avec un résultat financier et un résultat exceptionnel légèrement positifs, la Société de Gestion de l'Échappée affiche un bénéfice de 0,3 M€ contre un déficit de 0,1 M€ en 2006.

Le 19 octobre 2006, le Conseil d'administration de La Française des Jeux a voté une résolution portant la dotation financière à 6,0 M€ pour 2008. Par ailleurs, le Conseil d'administration du 24 janvier 2008 a autorisé La Française des Jeux à indiquer son intention de renouveler son engagement dans le cyclisme pour les années 2009 et 2010. Cette orientation de principe sera suivie d'une nouvelle délibération du Conseil d'administration en juin 2008 pour tenir compte des avancées constatées dans le domaine de l'éthique sportive et de la visibilité sur l'organisation du cyclisme professionnel.

En 2007, la subvention reçue par l'Association l'Échappée au titre de la convention de parrainage qui la lie à La Française des Jeux s'élève à 75 K€. Son résultat net est quasi nul.



## 6.2. FILIALES DE L'ACTIVITÉ INTERNATIONALE

### ■ LotSys

LotSys a pour objet le développement, la fabrication, la commercialisation et la fourniture de matériels, de logiciels et de services, en relation avec les jeux de hasard et de pronostics sportifs. La résiliation des contrats de maintenance en Allemagne a entraîné la liquidation de LotSys Germany début 2007. La majeure partie de son activité concerne aujourd'hui les développements spécifiques pour La Française des Jeux.

Le chiffre d'affaires 2007 s'élève à 8,0 M€ contre 8,5 M€ à périmètre comparable en 2006. La diminution du chiffre d'affaires liée à la fin de vie des contrats de maintenance des terminaux des loteries allemandes n'a été que partiellement compensée par la réalisation de projets significatifs dans le cadre du partenariat avec Sagem. En 2006, LotSys avait en effet remporté deux appels d'offres en partenariat avec Sagem concernant l'élaboration de logiciels pour les renouvellements du parc de terminaux de prises de jeux de Loto Québec et de la moitié du parc de terminaux du PMU. Ces contrats ont été réalisés principalement sur l'exercice 2007.

En revanche, le chiffre d'affaires réalisé avec La Française des Jeux est en baisse notamment en raison de développements moins importants. Le résultat d'exploitation s'établit à 0,5 M€, en diminution de 0,8 M€. Compte tenu d'un résultat financier de 0,3 M€, d'une perte exceptionnelle de 0,1 M€ et de la constatation d'un impôt sur les sociétés de 0,2 M€, le bénéfice net s'élève à 0,5 M€ contre 2,2 M€ en 2006.

LotSys va poursuivre sa stratégie de développement avec La Française des Jeux et à l'export en 2008.

Elle a de nouveau répondu à plusieurs appels d'offres avec ses partenaires Scientific Games et/ou Sagem dont les décisions d'attribution sont attendues en 2008.

### ■ Internationale des Jeux

Internationale des Jeux a assuré jusqu'en 1998 la représentation commerciale de La Française des Jeux à l'étranger en apportant ses produits et son savoir-faire. Depuis 2002, elle a cessé de percevoir des redevances sur les terminaux installés antérieurement.

En 2007, ses produits se sont limités à la perception d'intérêts rémunérant son compte courant et de dividendes de la co-entreprise BZP, ce qui lui permet d'afficher un résultat net en progression (0,3 M€ contre un résultat quasi nul en 2006).

## 6.3. PARTICIPATIONS DÉTENUES À MOINS DE 50 %

### ■ Beijing Zhong Cai Printing Co Ltd (BZP)

La BZP est une société d'imprimerie de tickets de loterie située en Chine. Son capital est détenu par Internationale des Jeux (37 %), la China Welfare Lottery (43 %) et Berjaya Group (Cayman) Limited, un partenaire malais (20 %).

En juin 2004, suite au paiement de lots frauduleux par l'opérateur de loterie sportive en 2004, les autorités chinoises avaient suspendu la distribution de tickets de loterie dans tout le pays. Cette décision avait fait chuter très fortement l'activité principale de la vente de tickets de loterie au second semestre 2004 et au premier semestre 2005. La reprise constatée au second semestre 2005 s'est prolongée en 2006 et s'est accélérée en 2007. Ainsi, le chiffre d'affaires 2007 a plus que doublé par rapport à 2006 ; il s'élève à 5,6 M€. Le résultat est positif à hauteur de 1,9 M€, alors qu'il était à l'équilibre fin 2006.

### ■ Services aux Loteries en Europe (SLE)

SLE est la société coopérative à responsabilité limitée de droit belge localisée à Bruxelles, créée en octobre 2003 pour réaliser les opérations communes du jeu Euro Millions, comme le tirage, la centralisation des combinaisons, le calcul des rapports et l'organisation des transferts de fonds entre les opérateurs pour le paiement des lots. Son activité a réellement débuté en février 2004, avec le premier tirage.

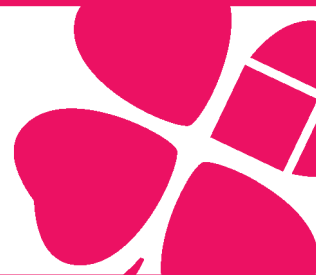
Le capital de la société, détenu par les dix loteries membres du jeu, est de 376 K€, La Française des Jeux en possède 26,57 %.

En 2007, la société a réalisé un chiffre d'affaires en baisse de 7,0 % à 2,8 M€. Les économies significatives portent sur les frais d'administration du tirage (0,2 M€). Le résultat net diminue de 8,5 % à 0,06 M€. La société est structurellement bénéficiaire puisqu'elle refacture ses charges à l'ensemble de ses actionnaires.

L'activité de SLE en 2008 devrait être relativement stable. Aucun investissement significatif n'est envisagé.



# COMPTES CONSOLIDÉS



<b>Rapport de gestion du groupe La Française des Jeux</b>	<b>03</b>
<b>Comptes consolidés</b>	<b>19</b>
<b>Bilan consolidé</b>	<b>20</b>
<b>Compte de résultat consolidé</b>	<b>22</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie consolidé</b>	<b>23</b>
<b>Notes annexes aux comptes consolidés</b>	<b>24</b>
<b>Préambule</b>	<b>24</b>
<b>1. Règles et méthodes comptables</b>	<b>25</b>
1.1. Principes généraux	25
1.2. Méthodes de consolidation	25
1.3. Méthode de conversion	25
1.4. Immobilisations incorporelles et corporelles	25
1.5. Stocks	26
1.6. Créances	26
1.7. Valeurs mobilières de placement	26
1.8. Provision pour engagements du personnel	26
1.9. Fonds de contrepartie et fonds permanent	26
1.10. Impôt sur les bénéfices	26
<b>2. Périmètre de consolidation</b>	<b>27</b>
<b>3. Notes sur le bilan</b>	<b>27</b>
3.1. Écart d'acquisition	27
3.2. Immobilisations incorporelles	27
3.3. Immobilisations corporelles	28
3.4. Immobilisations financières	28
3.5. Titres mis en équivalence	29
3.6. Stocks	29
3.7. Créances, dettes et comptes de régularisation	29
3.8. Trésorerie nette	30
3.9. Capitaux propres (part du Groupe)	30
3.10. Provisions pour risques et charges	31
<b>4. Notes sur le compte de résultat</b>	<b>32</b>
4.1. Produits d'exploitation	32
4.2. Charges d'exploitation	32
4.3. Résultat financier	32
4.4. Résultat exceptionnel	32
4.5. Impôt sur les bénéfices	32
<b>5. Autres informations</b>	<b>34</b>
5.1. Effectifs des entreprises intégrées globalement, fin 2007	34
5.2. Risques d'exploitation	34
5.3. Engagements hors bilan	34
<b>Le périmètre du groupe La Française des Jeux</b>	<b>36</b>
<b>Rapport des commissaires aux comptes</b>	<b>38</b>
<b>Comptes sociaux</b>	<b>39</b>



# BILAN CONSOLIDÉ

## ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2007

En milliers d'euros	Note	31.12.2007			31.12.2006
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Écart d'acquisition	3.1	383	383		
Immobilisations incorporelles	3.2	74 682	50 812	23 870	30 552
Immobilisations corporelles	3.3	338 055	209 009	129 046	135 363
Immobilisations financières	3.4	11 913	60	11 853	13 926
Titres mis en équivalence	3.5	2 569		2 569	2 231
<b>Actif immobilisé</b>		<b>427 219</b>	<b>259 881</b>	<b>167 338</b>	<b>182 072</b>
Stocks et en cours	3.6	7 758	1 083	6 675	6 761
Clients et comptes rattachés	3.7	119 723	2 917	116 806	158 946
Autres créances et comptes de régularisation	3.7	72 104	265	71 839	91 199
Valeurs mobilières de placement	3.8	1 030 561	218	1 030 343	1 063 672
Disponibilités	3.8	30 572		30 572	31 623
<b>Actif circulant</b>		<b>1 260 718</b>	<b>4 483</b>	<b>1 256 235</b>	<b>1 352 201</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 687 937</b>	<b>264 364</b>	<b>1 423 573</b>	<b>1 534 273</b>

## PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2007

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31.12.2007	31.12.2006
Capital		76 400	76 400
Réserves		435 639	432 361
Écarts de conversion		-399	-293
Résultat de l'exercice		113 913	114 888
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>	<b>3.9</b>	<b>625 553</b>	<b>623 356</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>310</b>	<b>116</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3.10</b>	<b>16 724</b>	<b>13 983</b>
Emprunts et dettes financières	3.8	26 541	26 927
Fournisseurs et comptes rattachés	3.7	675 144	808 126
Autres dettes et comptes de régularisation	3.7	79 301	61 765
<b>Dettes</b>		<b>780 986</b>	<b>896 818</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 423 573</b>	<b>1 534 273</b>





# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2007

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2007	2006
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES JEUX (MISES)</b>		<b>9 306 262</b>	<b>9 473 316</b>
Prélèvements publics		- 2 633 773	- 2 699 923
Part revenant aux gagnants		- 5 588 075	- 5 651 443
Dotations aux fonds de contrepartie		- 34 692	- 23 265
<b>Produits d'exploitation</b>			
Produits des activités de jeux		1 049 722	1 098 685
Produits des autres activités		29 136	26 722
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>		<b>1 078 858</b>	<b>1 125 407</b>
Reprises sur provisions et amortissements		5 950	4 594
Transferts de charges		1 253	1 068
Autres produits d'exploitation		38 336	25 138
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>4.1</b>	<b>1 124 397</b>	<b>1 156 207</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats et charges externes		823 044	848 956
Impôts et taxes		15 696	15 303
Charges de personnel		98 253	95 404
Dotations aux amortissements et aux provisions		47 046	45 796
Autres charges d'exploitation		4 435	3 544
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>4.2</b>	<b>988 474</b>	<b>1 009 003</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>135 923</b>	<b>147 204</b>
Charges et produits financiers	4.3	54 906	49 898
<b>RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES</b>		<b>190 829</b>	<b>197 102</b>
Charges et produits exceptionnels	4.4	- 18 579	- 17 005
Impôt sur les bénéfices	4.5	58 850	65 303
<b>RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES</b>		<b>113 400</b>	<b>114 794</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		708	54
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>114 108</b>	<b>114 848</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		195	- 40
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>113 913</b>	<b>114 888</b>
<b>Résultat par action (en euros)</b>		<b>570</b>	<b>574</b>

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2007

<i>En milliers d'euros</i>	2007	2006
<b>OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>114 108</b>	<b>114 848</b>
Variation des amortissements et provisions	44 969	44 907
Plus ou moins-values de cession d'actif	1 391	378
Variation des impôts différés	5 338	4 898
Autres retraitements	- 443	442
<b>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</b>	<b>51 255</b>	<b>50 625</b>
<b>Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation</b>	<b>- 59 238</b>	<b>- 137 822</b>
Gestion	- 6 795	11 803
Jeu	- 52 443	- 149 625
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b> (A)	<b>106 125</b>	<b>27 651</b>
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 30 806	- 44 928
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations (incorp., corp. et fin.)	7 127	1 851
dont encaissements résultant du remboursement de prêts, dépôts et cautions	6 812	1 208
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	- 4 792	- 772
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations d'investissement</b> (B)	<b>- 28 471</b>	<b>- 43 849</b>
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires	- 111 600	- 227 200
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations de financement</b> (C)	<b>- 111 600</b>	<b>- 227 200</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b> (A + B + C)	<b>- 33 946</b>	<b>- 243 398</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture*</b> (D)	<b>1 068 371</b>	<b>1 311 769</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b> (A + B + C + D)	<b>1 034 425</b>	<b>1 068 371</b>

\* La trésorerie est désormais calculée nette des comptes bancaires créditeurs et des provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement.

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## PRÉAMBULE

### ■ Contexte d'intervention de l'entreprise

La loi du 21 mai 1836 a prohibé les loteries de toute espèce. L'article 136 de la loi de finances du 31 mai 1933 a dérogé à cette interdiction générale en autorisant, en ces termes, le gouvernement à créer la Loterie nationale : « Dans le délai d'un mois à dater de la promulgation de la présente loi, le gouvernement fixera par décret les conditions d'organisation et les modalités d'une loterie... »

De nombreux décrets et arrêtés ont par la suite précisé les conditions et modalités de la Loterie nationale. Le décret qui régit aujourd'hui l'organisation et l'exploitation des jeux de loterie autorisés par l'article 136 de la loi du 31 mai 1933 est le décret n° 78-1067 du 9 novembre 1978 modifié notamment par les décrets n° 97-783 du 31 juillet 1997, n° 2002-651 du 29 avril 2002 et n° 2006-174 du 17 février 2006. L'article 42 de la loi n° 84-1208 du 29 décembre 1984 a autorisé les jeux faisant appel à la combinaison du hasard et des résultats d'événements sportifs. Les modalités de ces jeux ont été fixées par le décret n° 85-390 du 1<sup>er</sup> avril 1985, modifié par le décret n° 2002-768 du 3 mai 2002, qui permet l'exploitation du jeu Cote & Match et par le décret n° 2006-175 du 17 février 2006.

L'article 48 de la loi 94-1163 du 29 décembre 1994 a autorisé l'exploitation par La Française des Jeux « d'appareils de jeux individuels, portables et jetables ».

Le décret n° 78-1067 du 9 novembre 1978 modifié par le décret n° 2006-174 du 17 février 2006 confie l'organisation et l'exploitation des jeux à une entreprise publique constituée sous forme de société anonyme, La Française des Jeux. Elle est chargée de l'organisation et l'exploitation des loteries autorisées par la loi de 1933 et des jeux de pronostics sportifs.

Son capital est de 76 400 000 € et est détenu à hauteur de 72 % par l'État, 20 % par les émetteurs de dixièmes de billets de la Loterie nationale, 5 % par le fonds commun de placement des salariés et 3 % par la société civile des courtiers-mandataires de La Française des Jeux. Dénommée à l'origine « Société de la Loterie nationale et du Loto national », elle a ensuite pris le nom de France Loto puis de La Française des Jeux.

À l'origine, la société s'est vue confier, par le décret du 9 novembre 1978, l'organisation et l'exploitation des jeux existants à l'époque : la Loterie nationale et le Loto national. Par la suite, d'autres produits ont été lancés : Tac O Tac en 1984, Loto Sportif en 1985, Tapis Vert en 1987, les jeux de grattage en 1989, Keno en 1993, Rapido en 1999, Cote & Match en 2003, Euro Millions en 2004 et Cote & Score en 2007.

Le décret du 9 novembre 1978 modifié indique qu'un arrêté du Ministre chargé du Budget précise les modalités selon lesquelles la société exerce sa mission, conformément aux objectifs mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> du décret, qui sont relatifs à la protection de l'ordre public et de l'ordre social. La convention entre l'État et La Française des Jeux a fait l'objet d'un avenant n° 5 signé le 9 mars 2006. Elle est à durée indéterminée et résiliable avec un préavis de six mois.

La distribution des jeux passe par un réseau d'intermédiaires, courtiers-mandataires et détaillants, liés par contrat à La Française des Jeux.

Le Ministre chargé du Budget fixe la répartition des mises en tenant compte des prélèvements institués par la loi (droit de timbre, FNDS, CRDS, CSG). Il fixe notamment la part des mises affectée aux frais d'organisation et d'exploitation des jeux par La Française des Jeux (et son réseau).

Conformément à la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983, son Conseil d'administration est composé de 18 membres dont 9 représentants de l'État, 6 administrateurs élus par les salariés et 3 administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Son Président est nommé par décret du Président de la République.

En matière de contrôle, la société a, comme toutes les sociétés anonymes, un commissariat aux comptes. En outre, elle est soumise au contrôle de l'État sur les entreprises publiques conformément au décret n° 53-707 du 9 août 1953, au contrôle économique et financier de l'État conformément au décret n° 55-733 du 26 mai 1955, au contrôle de la Cour des comptes et aux vérifications de l'Inspection Générale des Finances.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004, La Française des Jeux est soumise à la procédure de « déclaration de sommes ou d'opérations soupçonnées d'être d'origine illicite » prévue par les articles L. 562-1 à L. 562-10 du code monétaire et financier.

Enfin, les décrets du 17 février 2006 modifient les dispositions relatives à certains fonds liés à l'exploitation des jeux (fonds de contrepartie, fonds de réserve et fonds permanent), notamment en instituant un plafonnement du fonds permanent et le versement de l'excédent à l'État. Le décret n° 2006-174 du 17 février 2006 instaure également auprès du Ministre délégué au Budget et à la réforme de l'État un « comité consultatif pour la mise en œuvre de la politique d'encadrement des jeux et du Jeu Responsable » composé de personnalités qualifiées et de représentants des Ministères de la Santé, de l'Intérieur, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que du Budget.





## 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes du groupe La Française des Jeux sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, dans le respect des lois, décrets et règlements en vigueur. Ils sont arrêtés dans une optique de continuité d'exploitation.

### 1.2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés sur lesquelles La Française des Jeux exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, celles contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. Enfin, les sociétés sur lesquelles La Française des Jeux exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. La date de clôture de toutes les sociétés du Groupe est le 31 décembre.

### 1.3. MÉTHODE DE CONVERSION

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis :

- aux cours de fin d'exercice pour les postes du bilan ;
  - aux cours moyens de l'exercice pour les éléments du compte de résultat.
- L'écart résultant de l'application de ces cours est inscrit dans les capitaux propres.

Au 31 décembre 2007, seule la consolidation des comptes de la Beijing Zhong Cai Printing Co Ltd crée un écart de conversion.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurant au bilan de fin d'exercice sont converties aux cours des devises au 31 décembre 2007. La différence résultant de cette conversion est inscrite au bilan en « écarts de conversion ». Les éventuelles pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

### 1.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les durées d'amortissement en 2007 sont les suivantes :

#### • Immobilisations incorporelles

*Amortissement linéaire :*

Programmes informatiques	entre 5 et 11 ans
Marques acquises	10 ans

#### • Immobilisations corporelles

*Amortissement linéaire :*

Constructions d'exploitation Moussy et Vitrolles	25 ans
Agencements et aménagements des constructions d'exploitation	10 ans
Agencements et aménagements des constructions hors exploitation	5 ans
Terminaux de prise de jeux	entre 3 et 8 ans
Matériel de bureau et audiovisuel à usage non rapide	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique de production	4 ans
Matériel informatique de bureau	3 ans
Mobilier de bureau	entre 5 et 10 ans
Matériel des studios d'enregistrement	entre 4 et 8 ans

*Amortissement dégressif :*

Matériel et outillage industriel	7 ans
Matériel de bureau et audiovisuel à usage rapide	5 ans
Matériel de tirage et d'exposition	5 ans
Matériel roulant (car-podium)	3,25 ans

#### ■ Accord entre La Française des Jeux et son réseau de courtiers-mandataires

Des négociations entre La Française des Jeux et son réseau de courtiers-mandataires avaient été initiées à la suite de l'annonce par l'État d'une baisse programmée de deux points du taux de la commission sur les mises revenant à La Française des Jeux sur la période 2002-2005 et ont abouti à un accord en juillet 2003 entérinant un partage des baisses des commissions entre La Française des Jeux et les courtiers-mandataires, avec versement d'indemnités par La Française des Jeux. Conformément à cet accord, la nouvelle baisse du taux de commission de La Française des Jeux sur la période 2006-2008 sera partagée avec les courtiers-mandataires : une première baisse de 0,07 point du taux de leur commission est intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2006 suite à la baisse de 0,5 point du taux de la commission de l'organisation du 1<sup>er</sup> mai 2006. La deuxième baisse intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2007 s'est élevée à 0,07 point.

L'indemnisation des courtiers-mandataires que La Française des Jeux sera amenée à verser lors des prochaines étapes de baisse de commissions constitue un passif éventuel.

Les secteurs laissés vacants par le départ de courtiers ont majoritairement été réaffectés aux courtiers ayant choisi de poursuivre leur activité. Au 31 décembre 2007, le groupe La Française des Jeux assure la gestion courante de douze secteurs par l'intermédiaire de sociétés par actions simplifiées détenues par La Française de Patrimoine.

Lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, et conformément au règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les entités du groupe La Française des Jeux effectuent à la clôture des comptes un test de dépréciation sur le ou les actifs concernés. La valeur actuelle, qui est la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage, est alors comparée à la valeur nette du bien (ou du groupe de biens). Une dépréciation est constatée si la première est inférieure à la deuxième ; elle est égale à la différence entre ces deux montants.

La valeur d'usage est généralement estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs et la valeur de marché est appréciée au regard de transactions récentes, d'éléments contractuels ou de pratiques professionnelles.

### 1.5. STOCKS

Les stocks sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Le prix de revient est établi selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO) pour les supports de jeux et selon la méthode du coût moyen pondéré pour les autres produits.

### 1.6. CRÉANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la situation du débiteur laisse présager un risque d'irrécouvrabilité.

### 1.7. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût historique. Toutefois, si, à la date de clôture, leur valeur de marché est inférieure à leur valeur d'entrée, une provision pour dépréciation est constatée (sauf pour les valeurs mobilières à capital garanti et d'une échéance inférieure à un an). La valeur de marché est déterminée (i) pour les titres cotés, par référence au cours de bourse à la clôture de l'exercice, (ii) pour les titres non cotés, par référence à la dernière valeur liquidative publiée ou à leur valeur de réalisation estimée.

### 1.8. PROVISION POUR ENGAGEMENTS DU PERSONNEL

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont couverts par une provision pour charges pour toutes les sociétés du Groupe ayant du personnel. L'application de la méthode du corridor concerne La Française des Jeux et LotSys.

Conformément à la recommandation n° 2003-R-01 du CNC, ils sont calculés selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.



### 1.9. FONDS DE CONTREPARTIE ET FONDS PERMANENT

Certains jeux de tirage et de pronostics sportifs ainsi que les jeux de grattage Millionnaire et Tac O Tac Gagnant à Vie sont fondés sur le principe de la contrepartie : (i) la valeur unitaire des lots est fixe ou résulte d'un calcul de probabilités (ii) le nombre ou la valeur des lots gagnés sont déterminés par le hasard. Le total des sommes qui seront effectivement distribuées aux gagnants ne peut être prédéterminé de manière précise mais seulement évalué : il est parfois inférieur, parfois supérieur à la part des mises dévolue aux joueurs fixée par arrêté du Ministre du Budget. Selon leur sens, ces écarts peuvent induire un risque financier pour La Française des Jeux. Leur gestion est réalisée dans un fonds de contrepartie, propre à chacun de ces jeux, qui permet de mutualiser le risque financier sur l'ensemble des événements d'un jeu.

En outre, pour limiter globalement le risque de contrepartie pour La Française des Jeux, lequel peut être très important, un fonds permanent a été créé afin de gérer les écarts de couverture du risque par jeu et ainsi permettre sa mutualisation sur l'ensemble des jeux de ce type.

Les décrets n° 2006-174 et n° 2006-175 du 17 février 2006 ont modifié les dispositions relatives aux fonds de contrepartie et fonds permanent, notamment en instituant à la fin d'un exercice un plafonnement du fonds permanent égal à 1 % des mises de l'année et le versement de l'excédent à l'État.

Au 31 décembre 2007, le fonds permanent s'élève à 124,0 M€, soit un niveau supérieur au plafond de 1 % du chiffre d'affaires 2007 (93,1 M€). L'excédent du fonds permanent, qui s'établit ainsi à 30,9 M€, figure au bilan en « prélèvements de l'État sur les jeux ».

Par ailleurs, le 31 décembre 2007, La Française des Jeux a versé sur ce montant un acompte de 20,0 M€, qui figure à l'actif du bilan en « autres créances ».

En milliers d'euros

ACTIF	2007	2006
<b>Autres créances (cf. 3.7)</b>	<b>42 060</b>	<b>71 649</b>
Acompte sur l'excédent du fonds permanent	20 000	47 656
Autres créances	22 060	23 993

En milliers d'euros

PASSIF	2007	2006
<b>Prélèvements de l'État sur les jeux</b>	<b>82 312</b>	<b>159 993</b>
Prélèvements sur les mises	51 387	94 510
Excédent du fonds permanent	30 925	65 482
<b>Gains à payer et à répartir</b>	<b>461 370</b>	<b>515 224</b>
dont fonds permanent	93 063	94 733

### 1.10. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôts donnent lieu à la constatation d'impôts différés, calculés sur la base des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

## 2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2007 figure à la fin des notes annexes.

### ■ Variation du périmètre au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2007, trois sociétés par actions simplifiées ont été créées (Amiens Jeux Distribution, Charleville Jeux Distribution et Fréjus Jeux Distribution) afin d'assurer la gestion courante de secteurs de courtiers-mandataires ayant cessé leur activité.

À la suite de la perte des marchés de maintenance matérielle auprès des loteries allemandes, LotSys Germany a été liquidée courant juin 2007. Cette filiale est sortie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2007.

### ■ Entités non consolidées

Le contrôle exclusif de La Française des Jeux sur l'Association l'Échappée et la Fondation d'Entreprise peut être présumé. Son influence notable est certaine. Cependant, le caractère non significatif étant justifié pour chacune de ces deux entités, elles ne sont donc pas consolidées.

## 3. NOTES SUR LE BILAN

### 3.1. ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition, d'un montant de 0,4 M€, est lié au changement de pourcentage d'intérêt du Groupe dans Internationale des Jeux en 1995. Il a été totalement amorti au 31 décembre 1995.

### 3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	31.12.2007			31.12.2006		
	Brut	Amortiss. Provisions	Net	Brut	Amortiss. Provisions	Net
Concessions, brevets, licences	70 625	- 50 514	20 111	67 301	- 40 984	26 317
Fonds commercial	3 643		3 643	4 146		4 146
Autres immobilisations incorporelles	383	- 298	85	329	- 240	89
Immobilisations incorporelles en cours	31		31			
<b>Total</b>	<b>74 682</b>	<b>- 50 812</b>	<b>23 870</b>	<b>71 776</b>	<b>- 41 224</b>	<b>30 552</b>

La variation des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	Brut	Amortiss. Provisions	Net
<b>Solde au 31.12.2006</b>	<b>71 776</b>	<b>- 41 224</b>	<b>30 552</b>
Acquisitions	2 570		2 570
Cessions et mises au rebut	- 170		- 170
Reclassements d'immobilisations en cours*	506		506
Dotations / reprises d'amortissements et provisions		- 9 588	- 9 588
<b>Solde au 31.12.2007</b>	<b>74 682</b>	<b>- 50 812</b>	<b>23 870</b>

\* Reclassements d'immobilisations en cours et avances et acompte, en immobilisations définitives incorporelles.

Les immobilisations incorporelles acquises en 2007 sont relatives à la société mère et concernent principalement les logiciels liés aux systèmes d'information de production et notamment l'application (CRM) pour la gestion de la relation client multimédia.

Une provision pour dépréciation de 0,8 M€ est constatée sur le logiciel dédié aux terminaux en libre-service (cf note 3.3).

Par ailleurs, la durée de vie de l'application relative à la plate-forme multimédia a été réduite de plus de deux années en raison de l'avancée du projet de nouvelle plate-forme dont la mise en œuvre est prévue au mois de mars 2008.

L'accélération de l'amortissement a entraîné une dotation complémentaire de 2,9 M€.

### 3.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31.12.2007			31.12.2006		
	Brut	Amortiss. Provisions	Net	Brut	Amortiss. Provisions	Net
Terrains	1 633	- 892	741	1 614	- 857	757
Constructions	44 620	- 39 389	5 231	44 467	- 38 012	6 455
Install. techniques, matériels, outillage	154 124	- 93 588	60 536	155 473	- 82 292	73 181
Autres immobilisations corporelles	128 841	- 75 140	53 701	120 958	- 71 466	49 492
Immobilisations corporelles en cours	8 704		8 704	5 389	- 139	5 250
Avances et acomptes	133		133	228		228
<b>Total</b>	<b>338 055</b>	<b>- 209 009</b>	<b>129 046</b>	<b>328 129</b>	<b>- 192 766</b>	<b>135 363</b>

Leur variation au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Brut	Amortiss. Provisions	Net
<b>Solde au 31.12.2006</b>	<b>328 129</b>	<b>- 192 766</b>	<b>135 363</b>
Acquisitions*	28 238		28 238
Cessions et mises au rebut**	- 17 806		- 17 806
Reclassements en immo. incorporelles***	- 506		- 506
Dotations/reprises d'amortissements et provisions		- 16 243	- 16 243
<b>Solde au 31.12.2007</b>	<b>338 055</b>	<b>- 209 009</b>	<b>129 046</b>

\* Hors reclassements d'immobilisations en cours et avances et acomptes en immobilisations définitives corporelles.

\*\* Hors reclassements d'immobilisations en cours et avances et acomptes en immobilisations définitives.

\*\*\* Reclassements d'immobilisations en cours et avances et acomptes en immobilisations définitives incorporelles.

Les principales acquisitions concernent la société mère et sont relatives au déploiement de la nouvelle génération de comptoirs de vente et d'espaces joueurs (11 M€), aux installations (2 M€) et aux autres équipements électroniques (4 M€) en points de vente et aux terminaux de prise de jeux (1 M€).

Les sorties s'expliquent en majeure partie par le retrait des équipements en points de vente (8 M€) et de mobiliers en points de vente (6 M€).

Suite au retrait des terminaux en libre-service du réseau de distribution, une provision pour dépréciation a été constatée ; elle s'élève à 0,8 M€ en immobilisations incorporelles et 0,6 M€ en immobilisations corporelles.

En milliers d'euros	31.12.2007			31.12.2006		
	Brut	Amortiss. Provisions	Net	Brut	Amortiss. Provisions	Net
Autres titres immobilisés	143		143	143		143
Prêts	2 289		2 289	2 994	- 86	2 908
Autres	9 481	- 60	9 421	10 875		10 875
<b>Total</b>	<b>11 913</b>	<b>- 60</b>	<b>11 853</b>	<b>14 012</b>	<b>- 86</b>	<b>13 926</b>

### 3.4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les prêts concernent le personnel du Groupe. La variation nette des prêts accordés au personnel au cours de l'exercice est de - 0,6 M€. Le poste « autres immobilisations financières » inclut à hauteur de 6,8 M€ le dépôt de garantie lié au jeu Euro Millions destiné à couvrir le risque tiers dans le cadre de ce jeu commun.

### 3.5. TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

<i>En milliers d'euros</i>	Beijing Zhong Cai Printing
<b>Valeur des titres au 31.12.2006</b>	<b>2 231</b>
Part du Groupe dans le résultat 2007	708
Dividendes	- 269
Variations des cours de change	- 101
<b>Valeur des titres au 31.12.2007</b>	<b>2 569</b>



### 3.6. STOCKS

Les stocks bruts sont principalement constitués de tickets, bulletins de jeux, papier thermique et reçus de jeux pour 6,1 M€ et de pièces détachées pour 0,8 M€.

Leur variation sur l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Brut	Provisions	Net
<b>Solde au 31.12.2006</b>	<b>9 159</b>	<b>- 2 398</b>	<b>6 761</b>
Entrées/sorties	- 1 401		
Dotations/reprises de provisions		1 315	
<b>Solde au 31.12.2007</b>	<b>7 758</b>	<b>- 1 083</b>	<b>6 675</b>

### 3.7. CRÉANCES, DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>(Valeurs nettes - en milliers d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Créances sur le réseau de distribution	107 792	150 814
Autres créances clients	9 014	8 132
<b>Total créances clients et comptes rattachés</b>	<b>116 806</b>	<b>158 946</b>
Autres créances (y compris impôts différés actifs, détaillés en 4.5)	42 060	71 649
Charges constatées d'avance	29 779	19 550
<b>Autres créances et compte de régularisation</b>	<b>71 839</b>	<b>91 199</b>
Dettes envers le réseau de distribution	69 743	61 805
Prélèvements de l'État sur les jeux	82 312	159 993
Autres dettes fournisseurs	50 267	55 592
Gains à payer et à répartir	461 370	515 224
Autres dettes fournisseurs, sur immobilisations et comptes rattachés	11 452	15 512
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>675 144</b>	<b>808 126</b>
Dettes fiscales et sociales	43 957	38 196
Autres dettes et produits constatés d'avance	35 344	23 569
<b>Total autres dettes</b>	<b>79 301</b>	<b>61 765</b>

À l'exception des impôts différés, l'ensemble des créances et dettes a une échéance inférieure à un an.

Le poste « Gains à payer et à répartir » correspond aux lots des jeux de grattage et des jeux de tirage à remettre en jeu, aux gains non forclos à payer par La Française des Jeux et La Pacifique des Jeux, aux gains atteints par la forclusion, aux fonds de report, au fonds permanent et aux fonds de contrepartie. Il ne comprend pas les gains liés au jeu Tac O Tac Gagnant à Vie dont le paiement est délégué à deux compagnies d'assurance.



### 3.8. TRÉSORERIE NETTE

<i>En milliers d'euros</i>	Brut	Provisions	Net
Parts de SICAV et de FCP	409 635	- 218	409 417
Titres de créances négociables	620 926		620 926
<b>Total valeurs mobilières de placement</b>	<b>1 030 561</b>	<b>- 218</b>	<b>1 030 343</b>
Dépôts à court terme et autres disponibilités	30 572		30 572
Comptes bancaires créditeurs*	- 26 541		- 26 541
<b>Total trésorerie (nette des comptes bancaires créditeurs)</b>	<b>1 034 592</b>	<b>- 218</b>	<b>1 034 374</b>

\* Comptes comptablement créditeurs - Inclus dans les dettes financières au bilan.

### 3.9. CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31.12.2005</b>	<b>76 400</b>	<b>407 121</b>	<b>- 117</b>	<b>252 579</b>	<b>735 983</b>
Affectation du résultat 2005		252 579		- 252 579	
Dividendes 2005 distribués		- 227 200			- 227 200
Résultat net 2006 (part du Groupe)				114 888	114 888
Autres retraitements*		- 140			- 140
Variation des écarts de conversion			- 176		- 176
<b>Capitaux propres au 31.12.2006</b>	<b>76 400</b>	<b>432 361</b>	<b>- 293</b>	<b>114 888</b>	<b>623 356</b>
Affectation du résultat 2006		114 888		- 114 888	
Dividendes 2006 distribués		- 111 600			- 111 600
Résultat net 2007 (part du Groupe)				113 913	113 913
Sortie de périmètre		- 11			- 11
Variation des écarts de conversion			- 106		- 106
<b>Capitaux propres au 31.12.2007</b>	<b>76 400</b>	<b>435 639</b>	<b>- 399</b>	<b>113 913</b>	<b>625 553</b>

\* Impact du changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires de LotSys (442 K€) et reprises de retraitements de consolidation antérieurs (- 582 K€).

### 3.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En milliers d'euros</i>	Solde au 31.12.2006	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Solde au 31.12.2007
<b>Provisions pour risques</b>	<b>2 029</b>	<b>4 035</b>	<b>- 6</b>	<b>- 1 355</b>	<b>4 703</b>
Engagements de retraite	5 918	742	- 7	- 28	6 625
Médailles du travail*	2 338			- 21	2 317
Autres charges	3 698	2 037	- 819	- 1 837	3 079
<b>Provisions pour charges</b>	<b>11 954</b>	<b>2 779</b>	<b>- 826</b>	<b>- 1 886</b>	<b>12 021</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 983</b>	<b>6 814</b>	<b>- 832</b>	<b>- 3 241</b>	<b>16 724</b>
dont en résultat exceptionnel		4 346	- 95	- 1 821	

\* Provisions concernant uniquement la société mère.

Le régime d'indemnités de fin de carrière correspond à l'indemnité versée au salarié lors de son départ à la retraite, telle que fixée par la convention collective dont il relève selon les critères d'ancienneté, d'âge et de modalités de départ.

Le taux d'actualisation retenu est de 5,15 %, défini sur la base du taux de référence corporate AA de maturité 10 et 15 ans de la zone euro, dont 2,2 % au titre de l'inflation. Par application de la méthode du corridor dans les comptes de La Française des Jeux et de LotSys, les écarts actuariels restant à amortir au 31 décembre 2007 s'élèvent à 0,6 M€.

La variation de la dette et de la provision et le coût net de l'exercice se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Total
<b>Dette actuarielle estimée au 31.12.2006</b>	<b>7 026</b>
Coût normal	574
Intérêt sur la dette actuarielle	309
Pertes (ou gains) actuariels générés	- 505
Prestations versées	- 216
<b>Dette actuarielle réelle à la clôture 2007</b>	<b>7 188</b>
Stocks de pertes actuarielles	563
<b>Provisions au 31.12.2007</b>	<b>6 625</b>
Coût normal	574
Intérêt sur la dette actuarielle	309
Pertes (ou gains) actuariels générés	- 7
Amortissements des écarts actuariels	47
Prestations théoriquement versées	- 216
<b>Coût net</b>	<b>707</b>

- Les médailles du travail sont relatives à La Française des Jeux et constituées de jours de congés, donc soumises à charges sociales.

- Les autres provisions pour risques sont liées à différentes affaires litigieuses.



## 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 4.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils sont essentiellement constitués par les produits des activités de jeux (1 049,7 M€). Ils correspondent à la part des mises allouée à La Française des Jeux sur la base des taux fixés par les textes en vigueur.

Les produits des autres activités (29,1 M€) sont constitués notamment du chiffre d'affaires lié aux activités autres que les jeux et aux relations avec les détaillants et les courtiers-mandataires.

Les autres produits d'exploitation (38,3 M€) sont principalement des lots des jeux de grattage non réclamés par les joueurs et prescrits.

### 4.2. CHARGES D'EXPLOITATION

- Charges de personnel : elles incluent la participation des salariés aux résultats, d'un montant de 8,9 M€ en 2007 comme en 2006.

- Autres achats et charges externes : les coûts du circuit de distribution de La Française des Jeux, ainsi que les coûts d'entretien et de maintenance, de sous-traitance générale, de transmission et télécommunication, de publicité et de promotion représentent 86 % du montant total de ce poste.

### 4.3. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à 54,9 M€. Il intègre principalement des produits liés aux valeurs mobilières de placement d'un montant de 55,8 M€, dont 29,2 M€ de revenus et 26,6 M€ de produits nets de cession.

### 4.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros

	2007
Produits et charges exceptionnels sur opérations de gestion	- 14 383
Produits et charges sur éléments d'actif	- 1 392
Reprises de provisions et transferts de charges	1 957
<i>dont reprises de provisions pour risques et charges (cf. 3.10)</i>	<i>1 916</i>
Dotations aux provisions	- 4 761
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 18 579</b>

Les charges exceptionnelles sur les opérations de gestion sont liées principalement aux indemnités versées aux courtiers-mandataires pour compenser la baisse du taux de commission de l'organisation (8,3 M€) et aux indemnités de résiliation (3,4 M€).

### 4.5. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

#### ■ Ventilation de la charge d'impôt de l'exercice

En milliers d'euros

	2007	2006
Impôt exigible	53 512	60 471
Carry back		- 66
Impositions différées	5 338	4 898
<b>Total IS</b>	<b>58 850</b>	<b>65 303</b>



## ■ Principales composantes des soldes d'impôts différés au bilan

En milliers d'euros	31.12.2007		31.12.2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Provisions non déductibles	5 057		4 444	
Produits imposés mais non comptabilisés ou retraités dans les comptes consolidés	11 637		14 865	
Charges non déductibles temporairement	2 478		2 749	
Provisions réglementées		14 738		12 389
Amortissements déduits fiscalement mais retraités dans les comptes consolidés		304		200
<b>Total impôts différés</b>	<b>19 173</b>	<b>15 042</b>	<b>22 058</b>	<b>12 589</b>

Le solde net des impôts différés est un actif de 4,1 M€, contre 9,5 M€ fin 2006. Cette diminution est principalement liée à la variation des plus-values taxées sur OPCVM compensées par l'augmentation des amortissements dérogatoires.

## ■ Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

En milliers d'euros	2007	2006
Résultat comptable consolidé avant impôt	172 250	180 097
Taux d'impôt normal théorique	33,43 %	34,20 %
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>57 583</b>	<b>61 593</b>
<i>Incidence des éléments générant une différence avec l'impôt théorique :</i>		
- Charges définitivement non déductibles	2 356	914
- Éléments extra-comptables influençant l'impôt	- 1 500	- 233
- Différence de taux sur le calcul des impôts différés (34,2 %) hors Pacifique des Jeux	208	92
- Différences provenant de retraitements de consolidation	1 989	2 660
- Autres éléments	- 1 787	277
<b>Total écart impôt effectif/impôt théorique</b>	<b>1 266</b>	<b>3 710</b>
<b>CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE</b>	<b>58 850</b>	<b>65 303</b>
Taux d'impôt effectif	34,17 %	36,26 %



## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. EFFECTIFS DES ENTREPRISES INTÉGRÉES GLOBALEMENT, FIN 2007

Les effectifs moyens pondérés des entreprises intégrées globalement sont les suivants, fin 2007 :

La Française des Jeux	913
Société de Gestion de l'Échappée	51
LotSys	40
FDJ Développement	23
La Française d'Images	60
La Pacifique des Jeux	19
La Française de Motivation	15
Le Havre Jeux Distribution	9
Sociétés de portage de courtage	101
<b>Total</b>	<b>1 231</b>

### 5.2. RISQUES D'EXPLOITATION

#### ■ Procédures contentieuses et judiciaires en cours

En 2004, l'entreprise a été assignée par des ex-salariés auprès du Conseil des Prud'hommes d'Aix-en-Provence, au sujet du plan d'épargne entreprise. La procédure suit son cours.

Un contentieux s'est engagé, devant plusieurs juridictions, avec un joueur contestant les modalités de répartition des lots gagnants au sein des livrets des jeux de grattage. L'affaire est en cours.

Plusieurs actions sont également en cours, devant différentes juridictions, concernant l'exploitation d'une loterie par un tiers.

Par une lettre en date du 12 octobre 2006, adressée au Ministre des Affaires Étrangères, la Commission européenne a ouvert une procédure d'infraction contre la France, visant La Française des Jeux et le PMU. Elle veut s'assurer que les raisons impérieuses d'intérêt général relatives à la prévention de la délinquance et à la protection des consommateurs sont prises en compte d'une manière cohérente et systématique par la législation française applicable aux loteries et paris et donc que les restrictions existantes sont justifiées au regard du principe de libre prestation des services établi à l'article 49 du traité CE. Neuf autres pays font également l'objet d'une procédure d'infraction. Le gouvernement français a répondu à la Commission le 12 janvier 2007. Celle-ci a envoyé un avis motivé en date du 29 juin 2007.

#### ■ Risques généraux d'activité

La société se trouve potentiellement exposée à des risques du fait même de son activité :

- risque de contrepartie lié à tous les jeux de contrepartie exploités ;
- risque de fraudes ou d'erreurs imputables au personnel de la société, à son réseau de distribution ou à son système informatique ;
- risque de fraudes ;
- risques d'incidents majeurs dans la capacité des systèmes informatiques à collecter ou traiter les prises de jeux, et leurs conséquences en termes de perte de chiffre d'affaires et en termes d'image et de capital-confiance auprès des joueurs ;
- risques généraux liés à la passation de marchés très spécialisés.

Ces risques sont couverts par une réserve statutaire. Celle-ci couvre également les coûts liés à une indemnisation des courtiers en cas de départ éventuel de ceux-ci.

### 5.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les émetteurs de dixièmes de billets de la Loterie nationale bénéficient d'une redevance s'élevant à 0,4 % HT des mises de Loto®, Super Loto® et Joker+® jusqu'au 22 septembre 2008, conformément au contrat signé par chacun d'eux avec La Française des Jeux le 23 septembre 1988 et à son avenant du 8 novembre 1999. En application de l'avenant du 10 janvier 2005, ils perçoivent également une part des mises du jeu Euro Millions jusqu'en septembre 2008, selon un mode de calcul faisant intervenir l'évolution du total des mises d'Euro Millions et des trois jeux cités ci-dessus.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, en cas de non-renouvellement de la convention d'intégration ou en cas de sortie de sociétés filiales du groupe d'intégration avant son expiration, La Française des Jeux s'est engagée à indemniser les sociétés filiales du surcôt fiscal résultant de la perte du droit au report des déficits fiscaux subis pendant l'intégration et non utilisés par les filiales pendant cette période.

Au 31 décembre 2007, les déficits susceptibles d'être reversés aux filiales concernent Internationale des Jeux pour 3,9 M€ représentant un impôt de 1,3 M€, La Française de Patrimoine pour 1,9 M€ représentant un impôt de 0,6 M€ et FDJ Développement pour 0,8 M€ représentant un impôt de 0,3 M€. La stratégie du Groupe ne prévoit pas la sortie de ces filiales. En conséquence, aucune provision n'a été constituée.



Dans le cadre de l'application de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du « droit individuel à la formation » est de 74 990 heures au 31 décembre 2007 pour l'ensemble des salariés concernés. De même, le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 74 200 heures au 31 décembre 2007.

L'accord de juillet 2003 entre La Française des Jeux et les courtiers-mandataires, qui a entériné le partage des baisses de commissions programmées par l'État, prévoit le versement d'indemnités aux courtiers. Depuis 2006, ces engagements sont couverts par la réserve statutaire pour leur montant net d'IS. Ils représentent un montant avant impôt de 177,2 M€ au 31 décembre 2007.

Le nouveau programme de baisse du taux de la commission de l'organisation annoncé pour 2006-2008 prévoit une baisse supplémentaire de 0,20 point à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008 (dès que le chiffre d'affaires cumulé sur les deux semestres consécutifs précédents aura atteint un total de 9 700 M€ au moins). L'accord de juillet 2003 entre La Française des Jeux et les courtiers-mandataires, qui a entériné le partage des baisses de commissions programmées par l'État, prévoit que « le courtier-mandataire supportera une quote-part de ces baisses et que La Française des Jeux » versera en

contrepartie une indemnité compensatoire « représentant 1,65 fois le montant de chaque baisse du taux de la commission de base, multiplié par les enjeux y afférents ».

Les indemnités à verser aux courtiers mandataires, liées au plafonnement de la deuxième baisse de taux, ainsi qu'à la troisième baisse de taux de commission, seront versées et enregistrées en charges par La Française des Jeux lorsque ces baisses interviendront.

L'avenant n° 5 à la convention entre l'État et La Française des Jeux prévoit la restitution éventuelle des immobilisations mises à disposition de l'entreprise en 1979 pour une valeur de 15,1 M€.

L'Association sportive l'Échappée (dont La Française des Jeux est membre) détient 65,87 % du capital social de la Société de Gestion de l'Échappée. Elle a consenti à La Française des Jeux une option d'achat sur tout ou partie de ces actions pour une durée de 10 ans à échéance 2012. La Française des Jeux détient actuellement 34,01 % du capital de la Société de Gestion de l'Échappée.

La Française des Jeux a accordé des garanties aux salariés qu'elle a transférés à La Française de Maintenance lors de la création de cette société. EDS France, au moment de la prise de contrôle de la Française de Maintenance, avait elle-même donné à la Française des Jeux une contre-garantie sur certains de ces engagements.

En application des textes sur l'épargne salariale, et afin de garantir la liquidité du FCPE « FDJ Actionnariat » par l'intermédiaire duquel les salariés de l'entreprise détiennent 5 % du capital, le Crédit Lyonnais a accordé au FCPE une garantie à première demande d'un montant de 4,5 M€. La Française des Jeux a donné au Crédit Lyonnais une contre-garantie du même montant. Enfin, le FCPE a signé avec La Française des Jeux une promesse de remboursement des fonds perçus ou de cession d'actions. Ces engagements ont été conclus pour une durée de vingt mois débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2006.

Les autres engagements sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

		Tiers	Montants 2007	Dont avec entreprises liées	Montants 2006
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>1. ENGAGEMENTS DONNÉS</b>					
1.1. Cautions et garanties à première demande	Divers (Fongépar, LCL (Fondation), UCI, Selectsclam Ltd)		6 650		8 709
1.2. Engagements de bonne fin*	Divers fournisseurs		72 698		70 592
1.3. Parrainage de l'équipe cycliste et droits d'image des coureurs	Coureurs		350		1 269
	L'Échappée		75	75	150
1.4. Mécénat**	Fondation d'Entreprise				700
1.5 Compte séquestre	Euro Millions		1 049		1 049
1.6 Dépôt et garantie de loyers	Boutique Lyon		12		12
<b>Total engagements donnés</b>			<b>80 834</b>	<b>75</b>	<b>82 481</b>
<b>2. ENGAGEMENTS REÇUS</b>					
2.1. Engagements de bonne fin et restitution d'acomptes			79 869		28 315
2.2. Garantie de restitution des mises et paiements des lots	GIE/Détaillants		3 125		1 790
<b>Total engagements reçus</b>			<b>82 994</b>		<b>30 105</b>
<b>3. ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES</b>					
Couverture de taux d'intérêt :					
3.1. Achats de floors d'une échéance supérieure à 1 an, sur la base d'un notionnel annuel moyen de :			290 000		240 000
3.2. Achats de calls à échéance maximale 6 janvier 2009 pour un montant de :			14 230		12 598
3.3. Achats à terme de dollars à échéance maximale 30 septembre 2008 pour un montant global de :			10 373		13 953
3.4. Achats de 40 contrats Euribor 3 mois, sur la base d'un notionnel annuel moyen de :			40 000		40 000

\* Dont contrats de location simple : 19,0 M€ ; contrats imprimeurs : 37,3 M€

\*\* Les engagements envers la Fondation d'Entreprise sont désormais comptabilisés dès l'accord du Conseil d'administration de La Française des Jeux. La dette s'élève à 4,05 M€ au 31 décembre 2007.



# LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE LA FRANÇAISE DES JEUX

## LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2007

Société	Siège social	% de contrôle Groupe	% d'intérêt Groupe	Mode de consolidation	Activité
La Française des Jeux N° R.C.S. : Nanterre B 315 065 292	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Société mère	Organisation de jeux de loteries
LotSys N° R.C.S. : Nanterre B 418 618 088	Suresnes	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	Développement et fourniture de matériels, de logiciels et de services en relation avec les jeux de hasard
Internationale des Jeux N° R.C.S. : Nanterre B 377 772 652	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	Exportation dans le domaine des jeux de hasard et de pronostics
Beijing Zhong Cai	Beijing, Chine	37,00 %	37,00 %	Mise en équivalence	Imprimerie de tickets de loterie
La Française de Motivation N° R.C.S. : Nanterre B 381 574 979	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	Agence conseil en tourisme d'affaires Agence de voyages
La Pacifique des Jeux N° R.C.S. : Papetee 4193 B 231027	Papetee	99,99 %	99,99 %	Intégration globale	Exploitation des jeux de hasard en Polynésie française
FDJ Développement N° R.C.S. : Nanterre B 382 008 910	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	Courtier-mandataire en Antilles-Guyane
La Française d'Images N° R.C.S. : Nanterre B 382 019 891	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	Prestations techniques audiovisuelles
Société de Gestion de l'Échappée N° R.C.S. : Nanterre 440 234 540	Boulogne-Billancourt	100,00 %	34,01 %	Intégration globale	Gestion et animation d'une équipe cycliste

Société	Siège social	% de contrôle Groupe	% d'intérêt Groupe	Mode de consolidation	Activité
La Française de Patrimoine N° R.C.S. : Nanterre B 382 023 620	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	Locations mobilières. Transactions sur immeubles et fonds de commerce
➤ Boulogne-sur-Mer Jeux Distribution N° R.C.S. : Nanterre B 451 294 516	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	Mandataire et prestataire de services de La Française des Jeux pour la distribution des jeux auprès des détaillants
➤ Belfort Jeux Distribution N° R.C.S. : Nanterre B 483 713 855	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	idem
➤ Chaumont Jeux Distribution N° R.C.S. : Nanterre B 447 621 160	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	idem
➤ Garches Jeux Distribution N° R.C.S. : Nanterre B 451 202 337	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	idem
➤ La Roche-sur-Yon Jeux Distribution N° R.C.S. : Nanterre B 480 212 489	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	idem
➤ Roubaix Jeux Distribution N° R.C.S. : Nanterre B 447 620 733	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	idem
➤ Tourcoing Jeux Distribution N° R.C.S. : Nanterre B 450 302 260	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	idem
➤ Troyes Jeux Distribution N° R.C.S. : Nanterre B 483 713 905	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	idem
➤ Paris Sud Jeux Distribution N° R.C.S. : Nanterre B 492 057 773	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	idem
➤ Amiens Jeux Distribution N° R.C.S. : Nanterre B 498 248 996	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	idem
➤ Charleville Jeux Distribution N° R.C.S. : Nanterre B 498 249 200	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	idem
➤ Fréjus Jeux Distribution N° R.C.S. : Nanterre B 500 641 428	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	idem
➤ Le Havre Jeux Distribution N° R.C.S. : Nanterre B 453 033 268	Boulogne-Billancourt	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	Courtier-mandataire
Services aux Loteries en Europe N° d'entreprise : 891 177 183	Bruxelles, Belgique	26,57 %	26,57 %	Intégration proportionnelle	Prestations de services pour le compte des opérateurs nationaux de loterie

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société La Française des Jeux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard, des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le caractère particulier du cadre juridique de la société exposé dans le préambule de l'annexe.

## 2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie,  
le 23 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes :  
Deloitte & Associés : Muriel De Szilbereky  
Tristan Guerlain  
Mazars & Guérard : Isabelle Massa  
Xavier Charton



<b>Rapport de gestion du groupe La Française des Jeux</b>	<b>03</b>
<b>Comptes consolidés</b>	<b>19</b>
<b>Comptes sociaux de La Française des Jeux</b>	<b>39</b>
<b>Bilan social de La Française des Jeux</b>	<b>40</b>
<b>Compte de résultat social de La Française des Jeux</b>	<b>42</b>
<b>Notes annexes aux comptes sociaux</b>	<b>44</b>
<b>Préambule</b>	<b>44</b>
<b>I. Règles et méthodes comptables</b>	<b>45</b>
1.1. Principes généraux	45
1.2. Immobilisations incorporelles et corporelles	45
1.3. Titres de participation	45
1.4. Stocks	45
1.5. Créances	46
1.6. Valeurs mobilières de placement	46
1.7. Provisions réglementées	46
1.8. Provision pour engagements du personnel	46
1.9. Fonds de contrepartie et fonds permanent	46
1.10. Opérations en devises	46
<b>2. Notes sur le bilan</b>	<b>47</b>
2.1. Immobilisations incorporelles	47
2.2. Immobilisations corporelles	47
2.3. Titres de participation	48
2.4. Prêts et autres immobilisations financières	49
2.5. Stocks	49
2.6. Créances et dettes	49
2.7. Trésorerie nette	50
2.8. Charges et produits constatés d'avance	50
2.9. Capitaux propres	50
2.10. Provisions réglementées	51
2.11. Provisions pour risques et charges	51
<b>3. Notes sur le compte de résultat</b>	<b>52</b>
3.1. Résultat d'exploitation	52
3.2. Résultat financier	52
3.3. Résultat exceptionnel	52
3.4. Participation et intéressement	53
3.5. Impôt sur les bénéfices	53
<b>4. Autres informations</b>	<b>54</b>
4.1. Effectif	54
4.2. Rémunérations des dirigeants	54
4.3. Risques d'exploitation	54
4.4. Engagements hors bilan	54
<b>Rapport général des commissaires aux comptes</b>	<b>56</b>



# BILAN SOCIAL DE LA FRANÇAISE DES JEUX

## ACTIF

	Note	31.12.2007			31.12.2006
		Brut	Amortiss. Provisions	Net	Net
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2.1</b>				
Marques, programmes informatiques, droits et valeurs similaires		67 279	49 582	17 697	24 194
Droit au bail		1 696		1 696	1 696
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2.2</b>				
Terrains		1 557	892	665	681
Constructions		43 766	38 801	4 965	6 144
Install. techniques, matériel et outillage		133 041	77 029	56 012	68 704
Autres immobilisations corporelles		119 400	67 874	51 526	47 677
Immobilisations corporelles en cours		8 621		8 621	5 323
Avances et acomptes		296		296	228
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations	2.3	27 193	15 415	11 778	11 173
Prêts	2.4	2 266	60	2 205	2 882
Autres	2.4	9 186		9 186	10 575
<b>Actif immobilisé (I)</b>		<b>414 301</b>	<b>249 653</b>	<b>164 648</b>	<b>179 277</b>
<b>Stocks (Matières premières et autres appro.)</b>	<b>2.5</b>	<b>6 975</b>	<b>945</b>	<b>6 030</b>	<b>6 182</b>
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>		<b>854</b>		<b>854</b>	<b>928</b>
<b>Créances</b>	<b>2.6</b>				
Distributeurs des jeux		114 573	2 160	112 413	150 814
Autres créances clients et comptes rattachés		3 623		3 623	5 664
Autres créances de la gestion		45 235		45 235	75 674
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>2.7</b>	<b>1 030 195</b>	<b>218</b>	<b>1 029 978</b>	<b>1 061 796</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>2.7</b>	<b>20 737</b>		<b>20 737</b>	<b>18 394</b>
<b>Actif circulant (II)</b>		<b>1 222 192</b>	<b>3 323</b>	<b>1 218 869</b>	<b>1 319 452</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>					
Charges de la gestion		5 494		5 494	6 727
Charges liées aux jeux	2.8	23 772		23 772	14 255
<b>Comptes de régularisation (III)</b>		<b>29 265</b>		<b>29 265</b>	<b>20 982</b>
<b>Écart de conversion actif (IV)</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	
<b>TOTAL ACTIF (I + II + III + IV)</b>		<b>1 665 759</b>	<b>252 976</b>	<b>1 412 783</b>	<b>1 519 712</b>

## PASSIF AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31.12.2007	31.12.2006
<b>Capital</b>		<b>76 400</b>	<b>76 400</b>
<b>Réserves</b>			
Réserve légale		7 640	7 640
Réserve statutaire		344 022	342 150
Réserve réglementée des plus-values nettes à long terme			
Réserve facultative		142	104
<b>Report à nouveau</b>			
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>118 230</b>	<b>113 510</b>
<b>Subventions d'investissement</b>			
<b>Provisions réglementées</b>	<b>2.10</b>	<b>66 437</b>	<b>63 921</b>
<b>Capitaux propres (I)</b>	<b>2.9</b>	<b>612 871</b>	<b>603 724</b>
Provisions pour risques		4 405	1 886
Provisions pour charges		11 331	11 385
<b>Provisions pour risques et charges (II)</b>	<b>2.11</b>	<b>15 736</b>	<b>13 272</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>2.7</b>	<b>25 623</b>	<b>25 814</b>
<b>Dettes</b>	<b>2.6</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		52 791	56 389
Distributeurs des jeux		69 792	61 805
Dettes fiscales et sociales		38 325	33 746
Prélèvements de l'État sur les jeux		82 312	159 993
Autres dettes d'exploitation		77	
Gains à payer et à répartir		460 502	515 224
Dettes fiscales (impôt sur les bénéfices)			
Autres dettes		29 693	34 690
<b>Instruments de trésorerie</b>			
<b>Dettes (III)</b>		<b>759 113</b>	<b>887 660</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>			
Produits de la gestion		1	1
Mises perçues d'avance	2.8	25 048	15 055
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>		<b>25 049</b>	<b>15 056</b>
<b>Écarts de conversion passif (V)</b>		<b>13</b>	
<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>		<b>1 412 783</b>	<b>1 519 712</b>



# COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL DE LA FRANÇAISE DES JEUX

AU 31 DÉCEMBRE 2007

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2007	2006
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES JEUX</b>		<b>9 306 262</b>	<b>9 473 316</b>
Prélèvements publics		- 2 633 773	- 2 699 923
Part revenant aux gagnants		- 5 588 075	- 5 651 443
Dotations aux fonds de contrepartie		- 34 692	- 23 265
<b>Produits des activités de jeux</b>		<b>1 049 721</b>	<b>1 098 685</b>
Produits des autres activités		25 037	22 773
<b>Total produits des activités ordinaires</b>		<b>1 074 758</b>	<b>1 121 458</b>
Reprises de provisions et amortissements, et transferts de charges		6 285	1 892
Autres produits d'exploitation		38 060	24 772
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>3.1</b>	<b>1 119 103</b>	<b>1 148 122</b>
Consommation d'achats stockés		25 417	27 300
- Achats de marchandises		514	405
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		23 481	28 211
- Variations des stocks		1 422	- 1 316
Autres achats et charges externes		821 634	841 902
Impôts et taxes		14 170	13 758
Salaires et traitements		46 414	44 735
Charges sociales		21 601	21 027
Dotations aux amortissements sur immobilisations		41 285	34 982
Dotations aux provisions sur immobilisations		412	2 753
Dotations aux provisions sur actif circulant		876	2 225
Dotations aux provisions pour risques et charges		2 189	3 369
Autres charges		4 331	3 411
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>3.1</b>	<b>978 330</b>	<b>995 464</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>140 774</b>	<b>152 659</b>

## AU 31 DÉCEMBRE 2007

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2007	2006
Intérêts et autres produits assimilés		33 469	23 706
Reprises sur provisions et transferts de charges		941	754
Différences positives de change		65	18
Produits nets de cessions des valeurs mobilières de placement		26 512	29 656
<b>Total produits financiers</b>		<b>60 986</b>	<b>54 135</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions		40	152
Intérêts et charges assimilés		1 770	1 408
Différences négatives de change		136	79
Charges nettes de cessions des valeurs mobilières de placement		592	81
<b>Total charges financières</b>		<b>2 539</b>	<b>1 720</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>3.2</b>	<b>58 448</b>	<b>52 415</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>199 222</b>	<b>205 073</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		225	285
Produits de cessions d'éléments d'actif		101	581
Reprises sur provisions et transferts de charges		11 932	7 753
<b>Total produits exceptionnels</b>		<b>12 258</b>	<b>8 619</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		14 874	14 185
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés		1 107	947
Dotations aux amortissements et aux provisions		16 835	17 293
<b>Total charges exceptionnelles</b>		<b>32 816</b>	<b>32 425</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3.3</b>	<b>- 20 558</b>	<b>- 23 805</b>
Participation et intéressements des salariés	3.4	8 770	8 889
Impôt sur les bénéfices	3.5	51 663	58 869
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 192 348</b>	<b>1 210 876</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 074 118</b>	<b>1 097 366</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>118 230</b>	<b>113 510</b>

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

## PRÉAMBULE

### ■ Contexte d'intervention de l'entreprise

La loi du 21 mai 1836 a prohibé les loteries de toute espèce. L'article 136 de la loi de finances du 31 mai 1933 a dérogé à cette interdiction générale en autorisant, en ces termes, le gouvernement à créer la Loterie nationale : « Dans le délai d'un mois à dater de la promulgation de la présente loi, le gouvernement fixera par décret les conditions d'organisation et les modalités d'une loterie... ».

De nombreux décrets et arrêtés ont par la suite précisé les conditions et modalités de la Loterie nationale. Le décret qui régit aujourd'hui l'organisation et l'exploitation des jeux de loterie autorisés par l'article 136 de la loi du 31 mai 1933 est le décret n° 78-1067 du 9 novembre 1978 modifié notamment par les décrets n° 97-783 du 31 juillet 1997, n° 2002-651 du 29 avril 2002 et n° 2006-174 du 17 février 2006.

L'article 42 de la loi n° 84-1208 du 29 décembre 1984 a autorisé les jeux faisant appel à la combinaison du hasard et des résultats d'événements sportifs. Les modalités de ces jeux ont été fixées par le décret n° 85-390 du 1<sup>er</sup> avril 1985, modifié par le décret n° 2002-768 du 3 mai 2002, qui permet l'exploitation du jeu Cote & Match et par le décret n° 2006-175 du 17 février 2006.

L'article 48 de la loi 94-1163 du 29 décembre 1994 a autorisé l'exploitation par La Française des Jeux « d'appareils de jeux individuels, portables et jetables ». Le décret n° 78-1067 du 9 novembre 1978 modifié par le décret n° 2006-174 du 17 février 2006 confie l'organisation et l'exploitation des jeux à une entreprise publique constituée sous forme de société anonyme, La Française des Jeux. Elle est chargée de l'organisation et l'exploitation des loteries autorisées par la loi de 1933 et des jeux de pronostics sportifs. Son capital est de 76 400 000 € et est détenu à hauteur de 72 % par l'État, 20 % par les émetteurs de dixièmes de billets de la loterie nationale, 5 % par le fonds commun de placement des salariés et 3 % par la société civile des courtiers-mandataires de La Française des Jeux.

Dénommée à l'origine « société de la Loterie nationale et du Loto national », elle a ensuite pris le nom de « France Loto » puis de « La Française des Jeux ».

À l'origine, la société s'est vue confier, par le décret du 9 novembre 1978, l'organisation et l'exploitation des jeux existants à l'époque : la Loterie nationale et le Loto national. Par la suite, d'autres produits ont été lancés : Tac O Tac en 1984, Loto Sportif en 1985, Tapis Vert en 1987, les jeux de grattage en 1989, Keno en 1993, Rapido en 1999, Cote & Match en 2003, Euro Millions en 2004 et Cote & Score en 2007.

Le décret du 9 novembre 1978 modifié indique qu'un arrêté du Ministre chargé du Budget précise les modalités selon lesquelles la société exerce sa mission, conformément aux objectifs mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> du décret, qui sont relatifs à la protection de l'ordre public et de l'ordre social. La convention entre l'État et La Française des Jeux a fait l'objet d'un avenant n° 5 signé le 9 mars 2006. Elle est à durée indéterminée et résiliable avec un préavis de six mois.

La distribution des jeux passe par un réseau d'intermédiaires, courtiers-mandataires et détaillants, liés par contrat à La Française des Jeux.

Le Ministre chargé du Budget fixe la répartition des mises en tenant compte des prélèvements institués par la loi (droit de timbre, FNDS, CRDS, CSG).

Il fixe notamment la part des mises affectée aux frais d'organisation et d'exploitation des jeux par La Française des Jeux (et son réseau).

Conformément à la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983, son conseil d'administration est composé de 18 membres dont 9 représentants de l'État, 6 administrateurs élus par les salariés et 3 administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires. Son Président est nommé par décret du Président de la République.

En matière de contrôle, la société a, comme toutes les sociétés anonymes, un commissariat aux comptes. En outre, elle est soumise au contrôle de l'État sur les entreprises publiques conformément au décret n° 53-707 du 9 août 1953, au contrôle économique et financier de l'État conformément au décret n° 55-733 du 26 mai 1955, au contrôle de la Cour des comptes et aux vérifications de l'Inspection Générale des Finances.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004, La Française des Jeux est soumise à la procédure de « déclaration de sommes ou d'opérations soupçonnées d'être d'origine illicite » prévue par les articles L. 562-1 à L. 562-10 du Code monétaire et financier.

Enfin, les décrets du 17 février 2006 modifient les dispositions relatives à certains fonds liés à l'exploitation des jeux (fonds de contrepartie, fonds de réserve et fonds permanent), notamment en instituant un plafonnement du fonds permanent et le versement de l'excédent à l'État. Le décret n° 2006-174 du 17 février 2006 instaure également auprès du Ministre délégué au Budget et à la réforme de l'État un « Comité consultatif pour la mise en œuvre de la politique d'encadrement des jeux et du Jeu Responsable » composé de personnalités qualifiées et de représentants des Ministères de la Santé, de l'Intérieur, de la Jeunesse et des Sports et d'un représentant du Ministre en charge du Budget.

### ■ Accord entre La Française des Jeux et son réseau de courtiers-mandataires

Des négociations entre La Française des Jeux et son réseau de courtiers-mandataires avaient été initiées à la suite de l'annonce par l'État d'une baisse programmée de deux points du taux de la commission sur les mises revenant à La Française des Jeux sur la période 2002-2005 et ont abouti à un accord en juillet 2003 entérinant un partage des baisses des commissions entre La Française des Jeux et les courtiers-mandataires, avec versement d'indemnités par La Française des Jeux. Conformément à cet accord,



la nouvelle baisse du taux de commission de La Française des Jeux sur la période 2006-2008 sera partagée avec les courtiers-mandataires : une première baisse de 0,07 point du taux de leur commission est intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2006 suite à la baisse de 0,5 point du taux de la commission de l'organisation du 1<sup>er</sup> mai 2006. La deuxième baisse intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2007 s'est élevée à 0,07 point.

L'indemnisation des courtiers-mandataires que La Française des Jeux sera amenée à verser lors des prochaines étapes de baisse de commissions constitue un passif éventuel.

Les secteurs laissés vacants par le départ de courtiers ont majoritairement été réaffectés aux courtiers ayant choisi de poursuivre leur activité. Au 31 décembre 2007, le groupe La Française des Jeux assure la gestion courante de douze secteurs par l'intermédiaire de sociétés par actions simplifiées détenues par La Française de Patrimoine.

## 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes de La Française des Jeux sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, dans le respect des lois, décrets et règlements en vigueur. Ils sont arrêtés dans une optique de continuité d'exploitation.

### 1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les durées d'amortissement en 2007 sont les suivantes :

#### • Immobilisations incorporelles

*Amortissement linéaire :*

Programmes informatiques	entre 5 et 11 ans
Marques acquises	10 ans

#### • Immobilisations corporelles

*Amortissement linéaire :*

Constructions d'exploitation Moussy et Vitrolles	25 ans
Agencements et aménagements des constructions d'exploitation	10 ans
Agencements et aménagements des constructions hors exploitation	5 ans
Terminaux de prise de jeux	entre 3 et 8 ans
Matériel de bureau et audiovisuel à usage non rapide	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique de production	4 ans
Matériel informatique de bureau	3 ans
Mobilier de bureau	entre 5 et 10 ans

*Amortissement dégressif :*

Matériel et outillage industriel	7 ans
Matériel de bureau et audiovisuel à usage rapide	5 ans
Matériel de tirage et d'exposition	5 ans
Matériel roulant (car-podium)	3,25 ans

Lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, et conformément au règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, La Française des Jeux effectue à la clôture des comptes un test de dépréciation sur le ou les actifs concernés. La valeur actuelle, qui est la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage, est alors comparée à la valeur nette du bien (ou du groupe de biens). Une dépréciation est constatée si la première est inférieure à la deuxième ; elle est égale à la différence entre ces deux montants.

La valeur d'usage est généralement estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs sur une période de quatre ans et la valeur de marché est appréciée au regard de transactions récentes, d'éléments contractuels ou de pratiques professionnelles.

### 1.3. TITRES DE PARTICIPATION

Les provisions pour dépréciation des titres de participation sont appréciées au vu de la situation nette de chaque société. En cas de situation nette négative, une provision pour risques est constituée.

### 1.4. STOCKS

Les stocks sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Le prix de revient est établi selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO) pour les supports de jeux et selon la méthode du coût moyen pondéré pour les autres produits.

## 1.5. CRÉANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la situation du débiteur laisse présager un risque d'irrécouvrabilité.

## 1.6. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût historique. Toutefois, si, à la date de clôture, leur valeur de marché est inférieure à leur valeur d'entrée, une provision pour dépréciation est constatée (sauf pour les valeurs mobilières à capital garanti et d'une échéance inférieure à un an). La valeur de marché est déterminée (i) pour les titres cotés, par référence au cours de bourse à la clôture de l'exercice, (ii) pour les titres non cotés, par référence à la dernière valeur liquidative publiée ou à leur valeur de réalisation estimée.

## 1.7. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

La provision pour investissements est calculée sur la base des accords relatifs à la participation des salariés. Les amortissements dérogatoires sont déterminés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

## 1.8. PROVISION POUR ENGAGEMENTS DU PERSONNEL

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de fin de carrière sont couverts par une provision pour charges avec application de la méthode du corridor. Conformément à la recommandation n° 2003-R-01 du CNC, ils sont calculés selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

## 1.9. FONDS DE CONTREPARTIE ET FONDS PERMANENT

Certains jeux de tirage et de pronostics sportifs ainsi que les jeux de grattage Millionnaire et Tac O Tac Gagnant à Vie sont fondés sur le principe de la contrepartie : (i) la valeur unitaire des lots est fixe ou résulte d'un calcul de probabilités, (ii) le nombre ou la valeur des lots gagnés sont déterminés par le hasard.

Le total des sommes qui seront effectivement distribuées aux gagnants ne peut être prédéterminé de manière précise mais seulement évalué : il est parfois inférieur, parfois supérieur à la part des mises dévolue aux joueurs fixée par arrêté du Ministre du Budget. Selon leur sens, ces écarts peuvent induire un risque financier pour La Française des Jeux. Leur gestion est réalisée dans un fonds de contrepartie, propre à chacun de ces jeux, qui permet de mutualiser le risque financier sur l'ensemble des événements d'un jeu.

En outre, pour limiter globalement le risque de contrepartie pour La Française des Jeux, lequel peut être très important, un fonds permanent a été créé afin de gérer les écarts de couverture du risque par jeu et ainsi permettre sa mutualisation sur l'ensemble des jeux de ce type.

Les décrets n° 2006-174 et n° 2006-175 du 17 février 2006 ont modifié les dispositions relatives aux fonds de contrepartie et fonds permanent, notamment en instituant à la fin d'un exercice un plafonnement du fonds permanent égal à 1 % des mises de l'année et le versement de l'excédent à l'État.

Au 31 décembre 2007, le fonds permanent s'élève à 124,0 M€, soit un niveau supérieur au plafond de 1 % du chiffre d'affaires 2007 (93,1 M€). L'excédent du fonds permanent, qui s'établit ainsi à 30,9 M€, figure au bilan en « prélèvements de l'État sur les jeux ». Par ailleurs, le 31 décembre 2007, la Française des Jeux a versé sur ce montant un acompte de 20,0 M€, qui figure à l'actif du bilan en « autres créances ».

En milliers d'euros

ACTIF	2007	2006
<b>Autres créances de la gestion (nettes)</b>	<b>36 372</b>	<b>67 348</b>
<i>Acompte sur l'excédent du fonds permanent</i>	<i>20 000</i>	<i>47 656</i>
<i>Autres créances</i>	<i>16 372</i>	<i>19 692</i>

En milliers d'euros

PASSIF	2007	2006
<b>Prélèvements de l'État sur les jeux</b>	<b>82 312</b>	<b>159 993</b>
<i>Prélèvements sur les mises</i>	<i>51 387</i>	<i>94 510</i>
<i>Excédent du fonds permanent</i>	<i>30 925</i>	<i>65 482</i>
<b>Gains à payer et à répartir</b>	<b>460 502</b>	<b>515 224</b>
<i>dont fonds permanent</i>	<i>93 063</i>	<i>94 733</i>

## 1.10. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurant au bilan de fin d'exercice sont converties au cours des devises au 31 décembre 2007. La différence résultant de cette conversion est inscrite au bilan en « Écarts de conversion ». Les éventuelles pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.



## 2. NOTES SUR LE BILAN

### 2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	31.12.2007			31.12.2006		
	Brut	Amortiss. Provisions	Net	Brut	Amortiss. Provisions	Net
Marques, droits et valeurs similaires	2 441	- 999	1 442	2 420	- 1 898	522
Programmes informatiques	64 838	- 48 582	16 255	62 004	- 38 332	23 672
Droit au bail	1 696		1 696	1 696		1 696
<b>Total</b>	<b>68 975</b>	<b>- 49 582</b>	<b>19 393</b>	<b>66 120</b>	<b>- 40 230</b>	<b>25 890</b>

La variation des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	Brut	Amortiss. Provisions	Net
<b>Solde au 31.12.2006</b>	<b>66 120</b>	<b>- 40 230</b>	<b>25 890</b>
Acquisitions	2 352		2 352
Cessions et mises au rebut	- 3		- 3
Reclassement d'immob. en cours et d'avances en immob. incorporelles	506		506
(Dotations)/reprises d'amortissements et provisions		- 9 352	- 9 352
<b>Solde au 31.12.2007</b>	<b>68 975</b>	<b>- 49 582</b>	<b>19 393</b>

Les immobilisations incorporelles acquises en 2007 concernent principalement les logiciels liés aux systèmes d'information de production et notamment l'application (CRM) pour la gestion de la relation client multimédia.

Une provision pour dépréciation de 0,8 M€ est constatée sur le logiciel dédié aux terminaux en libre-service (cf. note 2.2.).

Par ailleurs, la durée de vie de l'application relative à la plate-forme multimédia a été réduite de plus de deux années en raison de l'avancée du projet de nouvelle plate-forme dont la mise en œuvre est prévue au mois de mars 2008. L'accélération de l'amortissement a entraîné une dotation complémentaire de 2,9 M€.

### 2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31.12.2007			31.12.2006		
	Brut	Amortiss. Provisions	Net	Brut	Amortiss. Provisions	Net
Terrains et aménagements	1 557	- 892	665	1 538	- 857	681
Constructions	43 766	- 38 801	4 965	43 615	- 37 471	6 144
Install. techniques, matériels, outillage	133 041	- 77 029	56 012	135 117	- 66 414	68 704
Autres immobilisations corporelles	119 400	- 67 874	51 526	112 301	- 64 624	47 677
Immobilisations corporelles en cours	8 621		8 621	5 462	- 139	5 323
Avances et acomptes	296		296	228		228
<b>Total</b>	<b>306 681</b>	<b>- 184 596</b>	<b>122 085</b>	<b>298 261</b>	<b>- 169 505</b>	<b>128 756</b>

Leur variation au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Brut	Amortiss. Provisions	Net
<b>Solde au 31.12.2006</b>	<b>298 261</b>	<b>- 169 505</b>	<b>128 756</b>
Acquisitions*	25 991		25 991
Cessions et mises au rebut**	- 17 065		- 17 065
Reclassement en immobilisations incorporelles***	- 506		- 506
(Dotations)/reprises d'amortissements et provisions		- 15 091	- 15 091
<b>Solde au 31.12.2007</b>	<b>306 681</b>	<b>- 184 596</b>	<b>122 085</b>

\* Hors reclassements d'immobilisations en cours et avances et acomptes en immobilisations définitives corporelles (3 920 K€).

\*\* Hors reclassements d'immobilisations en cours et avances et acomptes en immobilisations définitives (4 425 K€).

\*\*\* Reclassements d'immobilisations en cours et avances et acomptes en immobilisations définitives incorporelles.

Les principales acquisitions sont relatives au déploiement de la nouvelle génération de comptoirs de vente et d'espaces joueurs (11 M€), aux installations (2 M€) et aux autres équipements électroniques (4 M€) en points de vente et aux terminaux de prise de jeux (1 M€). Les sorties s'expliquent en majeure partie par le retrait des équipements en points de vente (8 M€) et de mobiliers en points de vente (6 M€).

Suite au retrait des terminaux en libre-service du réseau de distribution, une provision pour dépréciation a été constatée en 2006 ; fin 2007, elle s'élève à 0,8 M€ en immobilisations incorporelles et 0,6 M€ en immobilisations corporelles.

## 2.3. TITRES DE PARTICIPATION

Le tableau ci-après identifie les données essentielles pour chaque filiale et participation :

En milliers d'euros	Capitaux propres 31.12.2007	Dont capital social	Part du capital détenue par FDJ	Valeur comptable des titres détenus		Compte- courant*	Chiffre d'affaires 2007 (HT)	Bénéfice/ (Perte) 2007	Dividendes reçus en 2007
				Brute	Nette				
<b>1 – Filiales (&gt; 50 %)</b>									
LotSys	8 112	2 943	100,00 %	3 153	3 153	- 6 860	8 040	516	2 160
Internationale des Jeux	3 445	2 200	100,00 %	15 832	3 445	- 1 666		273	
La Pacifique des Jeux	2 246	1 257	99,99 %	1 313	1 313	1 753	6 349	863	987
La Française d'Images	2 191	229	100,00 %	282	282	4 121	13 599	343	
La Française de Motivation	1 619	706	100,00 %	1 840	1 619	- 934	9 578	76	116
La Française de Patrimoine	1 582	42	100,00 %	4 389	1 582	1 157	33	372	
FDJ Développement	380	229	100,00 %	267	267	1 833	1 341	- 519	
<b>2 – Participations ( &gt; 10 % et &lt; 50 % )</b>									
Services aux Loteries en Europe	479	376	26,57 %	100	100		2 760	58	40
Société de Gestion de l'Échappée	410	53	34,01 %	18	18		7 158	297	
<b>Total</b>				<b>27 193</b>	<b>11 778</b>	<b>- 9 460</b>			<b>3 303</b>
						<b>8 863</b>			

\* Créance (-) ou dette (+) de la filiale vis-à-vis de La Française des Jeux.

## 2.4. PRÊTS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les prêts accordés au personnel au cours de l'exercice s'élevaient à 0,3 M€. Les remboursements en capital, intérêts compris, se montent à 1,1 M€. Le solde fin 2007 se ventile de la façon suivante :

En milliers d'euros	Valeur brute
<b>Prêts</b>	<b>2 266</b>
dont à un an au plus	504
dont à plus d'un an	1 762
<b>Autres (dépôts et cautionnements)</b>	<b>9 186</b>
dont à un an au plus	92
dont à plus d'un an	9 094

Le poste « autres immobilisations financières » inclut, à hauteur de 6,8 M€, le dépôt de garantie lié au jeu Euro Millions destiné à couvrir le risque tiers dans le cadre de ce jeu commun.

## 2.5. STOCKS

Les stocks bruts sont constitués de tickets, bulletins, papier thermique et reçus de jeux pour 6,1 M€ et de pièces détachées pour 0,8 M€. Leur variation sur l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net
<b>Solde au 31.12.2006</b>	<b>8 398</b>	<b>- 2 215</b>	<b>6 182</b>
Entrées/(sorties)	- 1 422		- 1 422
(Dotations)/reprises de provisions		1 270	1 270
<b>Solde au 31.12.2007</b>	<b>6 975</b>	<b>- 945</b>	<b>6 030</b>

## 2.6. CRÉANCES ET DETTES

### ■ Distributeurs des jeux

Ce poste est constitué à l'actif par des sommes dues par le réseau de distribution (notamment les mises encaissées) et au passif par la rémunération due à ce réseau.

### ■ Prélèvements de l'État sur les jeux

Depuis décembre 2006, les prélèvements dus à l'État sur les jeux lui sont versés le vendredi de chaque semaine alors qu'auparavant, le versement avait lieu tous les mois. La part relative au versement du timbre est payée mensuellement à l'État le 20 du mois suivant. Les sommes non encore versées à la date de clôture sont inscrites dans ce poste. Ces prélèvements sur les mises s'élevaient à 51,4 M€ au 31 décembre 2007 contre 94,5 M€ l'an passé. Par ailleurs, ce poste contient l'excédent du fonds permanent dû à l'État fin 2007, soit 30,9 M€ contre 65,5 M€ fin 2006 (cf. note 1.9).

### ■ Gains à payer et à répartir

Ce poste correspond aux lots des jeux de grattage et des jeux de tirage à remettre en jeu, aux gains non forclos à payer par La Française des Jeux, aux gains atteints par la forclusion, aux fonds de report, au fonds permanent et aux fonds de contrepartie. Il ne comprend pas les gains liés au jeu Tac O Tac Gagnant à Vie, dont le paiement est délégué à deux compagnies d'assurance.

### ■ Autres créances de la gestion

Ce poste comprend principalement 20 M€ d'avance au profit de l'État au titre de l'excédent 2007 du fonds permanent (cf. note 1.9), 8,9 M€ de comptes courants groupe débiteurs dans le cadre de la convention d'omnium de trésorerie (cf. note 2.3), 7,5 M€ de créances de TVA et 5 M€ d'avoirs fournisseurs à obtenir.

### ■ Autres dettes

Ce poste comprend principalement 9,5 M€ de comptes courants groupe créditeurs (cf. note 2.3) et 11,5 M€ de dettes sur immobilisations.

Ces créances et dettes d'exploitation ont toutes une échéance inférieure à un an.



Le tableau ci-après identifie les créances et dettes pour chaque filiale et participation :

<i>En milliers d'euros</i>	Avances et acomptes versés sur commandes	Clients et comptes rattachés	Autres créances de la gestion	Compte- courant débitaire	Fournisseurs et comptes rattachés	Autres dettes d'exploitation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	Compte- courant créditeur
<b>1 – Filiales (&gt; 50 %)</b>								
LotSys					1 477	24	585	6 860
Internationale des Jeux						6		1 666
La Pacifique des Jeux		18		1 753	35			
La Française d'Images		11	354	4 121	3 131			
La Française de Motivation	383	1			1 715	5		934
La Française de Patrimoine		4		1 157				
FDJ Développement		6		1 833	3			
<b>2 – Participations (&gt; 10 % et &lt; 50 % )</b>								
Services aux Loteries en Europe		197	84		107			
Société de Gestion de l'Échappée		21			20			
<b>Total</b>	<b>383</b>	<b>259</b>	<b>438</b>	<b>8 863</b>	<b>6 488</b>	<b>34</b>	<b>585</b>	<b>9 460</b>

## 2.7. TRÉSORERIE NETTE

<i>En milliers d'euros</i>	Brut	Provisions	Net
Parts de SICAV et de FCP	409 547		
Titres de créances négociables	584 879		
Obligations	35 769		
<b>Total valeurs mobilières de placement</b>	<b>1 030 195</b>	<b>- 218</b>	<b>1 029 978</b>
Dépôts à court terme	20 737		20 737
Comptes bancaires créditeurs*	-25 623		- 25 623
<b>Total trésorerie (nette des comptes créditeurs)</b>	<b>1 025 310</b>	<b>- 218</b>	<b>1 025 092</b>

\* Comptes comptablement créditeurs.

## 2.8. CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance correspondent à hauteur de 25,0 M€ aux mises sur les tirages à venir.

La commission, la part joueurs et les autres prélèvements sur ces mises sont enregistrés en charges constatées d'avance et s'élèvent à 23,8 M€.

## 2.9. CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	
<b>Solde au 31.12.2006</b>	<b>603 724</b>
Dividendes versés	- 111 600
Résultat 2007	118 230
Report à nouveau	
Variation des provisions réglementées	2 516
<b>Solde au 31.12.2007</b>	<b>612 871</b>



## 2.10. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

<i>En milliers d'euros</i>	Solde au 31.12.2006	Dotations	Reprises	Solde au 31.12.2007
Provision pour investissements	3 609	446		4 055
Amortissements dérogatoires	60 311	12 106	10 035	62 382
<b>Total</b>	<b>63 921</b>	<b>12 551</b>	<b>10 035</b>	<b>66 437</b>

## 2.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En milliers d'euros</i>	Solde au 31.12.2006	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Solde au 31.12.2007
Autres risques	1 886	3 855	- 9	- 1 327	4 405
<b>Provisions pour risques</b>	<b>1 886</b>	<b>3 855</b>	<b>- 9</b>	<b>- 1 327</b>	<b>4 405</b>
Engagements de retraite	5 385	581			5 966
Médailles du travail	2 338		- 21		2 317
Autres charges	3 662	2 037	- 2 388	- 263	3 048
<b>Provisions pour charges</b>	<b>11 385</b>	<b>2 618</b>	<b>- 2 409</b>	<b>- 263</b>	<b>11 331</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 272</b>	<b>6 473</b>	<b>- 2 418</b>	<b>- 1 590</b>	<b>15 736</b>
dont en résultat exceptionnel			- 552	- 1 346	

Le régime d'indemnités de fin de carrière correspond à l'indemnité versée au salarié lors de son départ à la retraite, telle que fixée par la convention collective dont il relève selon les critères d'ancienneté, d'âge et de modalités de départ. Le taux d'actualisation retenu est de 5,15 %, défini sur la base du taux de référence corporate AA de maturité 10 et 15 ans de la zone euro, dont 2,2 % au titre de l'inflation. Par application de la méthode du corridor, les écarts actuariels restant à amortir au 31 décembre 2007 s'élèvent à 0,7 M€.

La variation de la dette et de la provision et le coût net de l'exercice se décomposent comme suit :

*En milliers d'euros*

<b>Dette actuarielle estimée au 31.12.2006</b>	<b>6 580</b>
Coût normal	440
Intérêt de la dette actuarielle	289
Gains actuariels générés à la clôture	- 490
Prestations versées	- 188
<b>Dette actuarielle réelle à la clôture 2007</b>	<b>6 631</b>
Stocks de pertes actuarielles	665
<b>Provision au 31.12. 2007</b>	<b>5 966</b>
Coût normal	440
Intérêt de la dette actuarielle	289
Amortissement des écarts actuariels	40
Prestations théoriquement versées	- 188
<b>Coût net</b>	<b>581</b>

- Les médailles du travail sont constituées de jours de congés, donc soumises à charges sociales.
- Les autres provisions pour risques et charges sont liées à différentes affaires litigieuses.



## 3. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 3.1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

#### ■ Produits d'exploitation

Ils sont essentiellement constitués par les produits des activités de jeux (1 049,7 M€). Ils correspondent à la part des mises allouée à La Française des Jeux sur la base des taux fixés par les textes en vigueur.

Les produits des autres activités (25,0 M€) sont constitués notamment de produits facturés à des tiers liés aux relations avec les détaillants et les courtiers-mandataires et avec les filiales de La Française des Jeux.

Les autres produits d'exploitation (38,1 M€) sont des lots des jeux de grattage non réclamés par les joueurs et prescrits.

#### ■ Achats non stockés et charges externes

Les coûts du circuit de distribution de La Française des Jeux ainsi que les coûts d'entretien et de maintenance, de sous-traitance générale, de transmission et télécommunication, de publicité et de promotion représentent 91 % du montant total de ce poste.

### 3.2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à 58,4 M€. Il intègre des produits liés aux valeurs mobilières de placement d'un montant de 55,6 M€, dont 29,1 M€ de revenus et 26,5 M€ de produits nets de cessions.

Le tableau ci-après identifie les données financières pour chaque filiale et participation :

<i>En milliers d'euros</i>	Dividendes reçus en 2007	Intérêts reçus sur c/c	Intérêts versés sur c/c	Dotations aux provisions sur titres	Reprises sur provisions sur titres
<b>1-Filiales ( &gt; 50 % )</b>					
LotSys	2 160		- 299		
Internationale des Jeux			- 61		273
La Pacifique des Jeux	987	70			
La Française d'Images		122			
La Française de Motivation	116		- 77	- 40	
La Française de Patrimoine		52			371
FDJ Développement		70			
<b>2-Participations ( &gt; 10 % et &lt; 50 % )</b>					
Services aux Loteries en Europe	40				
Société de Gestion de l'Échappée					
<b>Total</b>	<b>3 303</b>	<b>314</b>	<b>- 437</b>	<b>- 40</b>	<b>645</b>

### 3.3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	2007
Produits et charges exceptionnels sur opérations de gestion	- 14 038
Charges exceptionnelles sur opérations de jeu	- 612
Produits et charges exceptionnels sur opérations en capital	- 1 005
Dotations aux provisions et amortissements	- 16 835
dont :	
- provisions réglementées (cf. 2.10)	- 12 551
Reprises sur provisions et transfert de charges exceptionnelles	11 932
dont :	
- provisions réglementées (cf. 2.10)	10 035
<b>Total</b>	<b>- 20 558</b>

Les charges exceptionnelles sur les opérations de gestion sont liées principalement aux indemnités versées aux courtiers-mandataires pour compenser la baisse du taux de commission de l'organisation (8,5 M€) et aux indemnités de résiliation (3,4 M€).

L'essentiel des dotations et reprises de provisions réglementées porte sur les amortissements dérogatoires.

### 3.4. PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT

Un accord dérogatoire de participation a été conclu le 19 juin 2007 pour les exercices 2007 à 2009. La participation des salariés s'élève à 6,5 M€ en 2007, contre 7,1 M€ en 2006. La dotation nette à la provision pour intéressement atteint 2,2 M€, contre 1,7 M€ en 2006.

### 3.5. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

#### ■ Convention d'intégration fiscale

La Française des Jeux a signé une convention d'intégration fiscale avec les filiales suivantes :

- FDJ Développement ;
- Internationale des Jeux ;
- La Française d'Images ;
- La Française de Patrimoine ;
- La Française de Motivation.

Prorogée le 1<sup>er</sup> janvier 2002, cette convention expirait fin 2006. Elle a été renouvelée pour une période de cinq exercices.

La situation fiscale des filiales concernées n'est pas modifiée par la convention : elle est identique à celle qui résulterait d'une imposition séparée. La différence entre l'impôt comptabilisé par chacune des sociétés et l'impôt résultant de la détermination du résultat imposable de l'ensemble intégré est enregistrée dans les comptes de La Française des Jeux.

#### ■ Ventilation de la charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	Résultat courant	Résultat exceptionnel, participation et intéressement
Résultat comptable avant impôt	199 222	- 26 233
Résultat fiscal	192 596	- 28 410
Impôt FDJ : court terme	64 645	- 9 756
long terme		
total	64 645	- 9 756
Résultat net avant intégration fiscale	134 577	- 16 477
Effet de l'intégration fiscale		- 130
<b>Résultat net</b>		<b>118 230</b>



#### ■ Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

La dette future d'impôt est allégée par les éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	
Accroissement des bases (amortissements dérogatoires)	2 071
Allègement des bases	- 42 212
dont : Participation 2007	- 6 539
Organic 2007	- 799
Amortissement des agencements Moussy (CRC 2002-10)	- 63
Plus-values latentes sur OPCVM	- 34 811
Base nette de la dette future d'impôt	- 40 142
<b>D'où dette future d'impôt</b>	<b>- 13 381</b>



## 4. AUTRES INFORMATIONS

### 4.1. EFFECTIF

L'effectif annuel moyen pondéré de La Française des Jeux est de 913 salariés en 2007, contre 940 en 2006.

### 4.2. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

En vertu de l'article R. 123-198 alinéa 1, l'information en matière de rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance n'est pas fournie car elle permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

### 4.3. RISQUES D'EXPLOITATION

#### ■ Procédures contentieuses et judiciaires en cours

En 2004, l'entreprise a été assignée par des ex-salariés auprès du Conseil des Prud'hommes d'Aix-en-Provence, au sujet du plan d'épargne entreprise. La procédure suit son cours.

Un contentieux s'est engagé, devant plusieurs juridictions, avec un joueur contestant les modalités de répartition des lots gagnants au sein des livrets des jeux de grattage. L'affaire est en cours.

Plusieurs actions sont également en cours, devant différentes juridictions, concernant l'exploitation d'une loterie par un tiers.

Par une lettre en date du 12 octobre 2006 adressée au Ministre des Affaires Étrangères, la Commission européenne a ouvert

une procédure d'infraction contre la France, visant le monopole des jeux opérés par La Française des Jeux et le PMU.

Elle veut s'assurer que les raisons impérieuses d'intérêt général relatives à la prévention de la délinquance et à la protection des consommateurs sont prises en compte d'une manière cohérente et systématique par la législation française applicable aux loteries et paris et donc que les restrictions existantes sont justifiées au regard du principe de libre prestation des services établi à l'article 49 du traité CE. Neuf autres pays font également l'objet d'une procédure d'infraction. Le gouvernement français y a répondu le 12 janvier 2007. La Commission a envoyé un avis motivé en date du 29 juin 2007.

#### ■ Risques généraux d'activité

La société se trouve potentiellement exposée à des risques du fait même de son activité :

- risque de contrepartie lié à tous les jeux de contrepartie exploités ;
- risque de fraudes ou d'erreurs imputables au personnel de la société, à son réseau de distribution ou à son système informatique ;
- risque de fraudes ;
- risques d'incidents majeurs dans la capacité des systèmes informatiques à collecter ou traiter les prises de jeux, et leurs conséquences en termes de perte de chiffre d'affaires et en termes d'image et de capital-confiance auprès des joueurs ;
- risques généraux liés à la passation de marchés très spécialisés.

Ces risques sont couverts par une réserve statutaire. Celle-ci couvre également les coûts liés à une indemnisation des courtiers en cas de départ éventuel de ceux-ci.

### 4.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les émetteurs de dixièmes de billets de la Loterie nationale bénéficient d'une redevance s'élevant à 0,4 % HT des mises de Loto®, Super Loto® et Joker+® jusqu'au 22 septembre 2008, conformément au contrat signé par chacun d'eux avec La Française des Jeux le 23 septembre 1988 et à son avenant du 8 novembre 1999. En application de l'avenant du 10 janvier 2005, ils perçoivent également une part des mises du jeu Euro Millions jusqu'en septembre 2008, selon un mode de calcul faisant intervenir l'évolution du total des mises d'Euro Millions et des trois jeux cités ci-dessus.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, en cas de non-renouvellement de la convention d'intégration ou en cas de sortie de sociétés filiales du groupe d'intégration avant son expiration, La Française des Jeux s'est engagée à indemniser les sociétés filiales du surcoût fiscal résultant de la perte du droit au report des déficits fiscaux subis pendant l'intégration et non utilisés par les filiales pendant cette période.

Au 31 décembre 2007, les déficits susceptibles d'être reversés aux filiales concernent Internationale des Jeux pour 3,9 M€ représentant un impôt de 1,3 M€, La Française de Patrimoine pour 1,9 M€ représentant un impôt de 0,6 M€ et FDJ Développement pour 0,8 M€ représentant un impôt de 0,3 M€. La stratégie du Groupe ne prévoit pas la sortie de ces filiales. En conséquence, aucune provision n'a été constituée.

Dans le cadre de l'application de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du

« droit individuel à la formation » est de 62 407 heures au 31 décembre 2007 pour l'ensemble des salariés concernés. De même, le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 61 869,25 heures au 31 décembre 2007.

L'accord de juillet 2003 entre La Française des Jeux et les courtiers-mandataires, qui a entériné le partage des baisses de commissions programmées par l'État, prévoit le versement d'indemnités aux courtiers. Depuis 2006, les engagements sont couverts par la réserve statutaire pour leur montant net d'IS. Ils représentent un montant avant impôt de 177,2 M€ au 31 décembre 2007.

Le nouveau programme de baisse du taux de la commission de l'organisation annoncé pour 2006-2008 prévoit une baisse supplémentaire de 0,20 point à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008 (dès que le chiffre d'affaires cumulé sur les deux semestres consécutifs précédents aura atteint un total de 9 700 M€ au moins). L'accord de juillet 2003 entre La Française des Jeux et les courtiers-mandataires, qui a entériné le partage des baisses de commissions programmées par l'État, prévoit que « le courtier-mandataire supportera une quote-part de ces baisses et que La Française des Jeux » versera en contrepartie une indemnité compensa-

toire « représentant 1,65 fois le montant de chaque baisse du taux de la commission de base, multiplié par les enjeux y afférents ». Les indemnités à verser aux courtiers mandataires, liées au plafonnement de la deuxième baisse de taux ainsi qu'à la troisième baisse de taux de commission seront versées et enregistrées en charges par La Française des Jeux lorsque ces baisses interviendront.

L'avenant n° 5 à la convention entre l'État et La Française des Jeux prévoit la restitution éventuelle des immobilisations mises à disposition de l'entreprise en 1979 pour une valeur de 15,1 M€.

L'Association sportive l'Échappée (dont La Française des Jeux est membre) détient 65,87 % du capital social de la Société de Gestion de l'Échappée. Elle a consenti à La Française des Jeux une option d'achat sur tout ou partie de ces actions pour une durée de 10 ans, à échéance 2012. La Française des Jeux détient actuellement 34,01 % du capital de la Société de Gestion de l'Échappée.

La Française des Jeux a accordé des garanties aux salariés qu'elle a transférés à La Française de Maintenance lors de la création de cette société. EDS France, au moment de la prise de contrôle de la Française de Maintenance, avait elle-

même donné à la Française des Jeux une contre-garantie sur certains de ces engagements.

En application des textes sur l'épargne salariale, et afin de garantir la liquidité du FCPE « FDJ Actionnariat » par l'intermédiaire duquel les salariés de l'entreprise détiennent 5 % du capital, le Crédit Lyonnais a accordé au FCPE une garantie à première demande d'un montant de 4,5 M€. La Française des Jeux a donné au Crédit Lyonnais une contre-garantie du même montant. Enfin, le FCPE a signé avec La Française des Jeux une promesse de remboursement des fonds perçus ou de cession d'actions. Ces engagements ont été conclus pour une durée de vingt mois débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2006.



Les autres engagements sont détaillés dans le tableau ci-contre :

En milliers d'euros	Tiers	Montants 2007	dont avec entreprises liées	Montants 2006
<b>1. ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				
1.1. Cautions et garanties à première demande	Divers (Fongépar, LCL (Fondation), UCI, Selectslam Ltd)	6 650		8 709
1.2. Engagements de bonne fin*	Divers fournisseurs	72 698		70 592
1.3. Parrainage de l'équipe cycliste et droits d'image des coureurs	S. Gestion de l'Échappée	7 500	7 500	12 200
	Coureurs	350		1 269
	L'Échappée	75	75	150
1.4. Mécénat**	Fondation d'entreprise			700
1.5 Compte séquestre	Euro Millions	1 049		1 049
1.6 Dépôt et garantie de loyers	Boutique Lyon	12		12
<b>Total engagements donnés</b>		<b>88 334</b>		<b>94 681</b>
<b>2. ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
2.1. Engagements de bonne fin et restitution d'acomptes		79 869		28 315
2.2. Garantie de restitution des mises et paiements des lots	GIE/Détaillants	3 125		1 790
<b>Total engagements reçus</b>		<b>82 994</b>		<b>30 105</b>
<b>3. ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES</b>				
Couverture de taux d'intérêt :				
3.1. Achats de floors d'une échéance supérieure à 1 an, sur la base d'un notionnel annuel moyen de :		290 000		240 000
3.2. Achats de calls à échéance maximale 6 janvier 2009 pour un montant de :		14 230		12 598
3.3. Achats à terme de dollars à échéance maximale 30 septembre 2008 pour un montant global de :		10 373		13 953
3.4. Achats de 40 contrats Euribor 3 mois, sur la base d'un notionnel annuel moyen de :		40 000		40 000

\* Dont contrats de location simple : 19,0 M€ ; contrats imprimeurs : 37,3 M€.

\*\* Les engagements envers la Fondation d'Entreprise sont désormais comptabilisés dès l'accord du Conseil d'administration de La Française des Jeux. La dette s'élève à 4,05 M€ au 31 décembre 2007.



# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société La Française des Jeux, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous esti-

mons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le caractère particulier du cadre juridique de la société exposé dans le préambule de l'annexe.

## 2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et

ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie,  
le 23 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes :  
Deloitte & Associés : Muriel De Szilbereky  
Tristan Guerlain  
Mazars & Guérard : Isabelle Massa  
Xavier Charton







FRANÇAISE DES JEUX

Siège social: 126, rue Gallieni – 92643 Boulogne-Billancourt Cedex  
Tél.: 01 41 10 35 00 – Fax: 01 41 10 35 33 – [www.francaisedesjeux.com](http://www.francaisedesjeux.com)